

mémoires de pierre

les monuments aux Morts des Avant-Monts



AUX
ENFANTS
DE
MURVIEL

MORTS
POUR LA PATRIE
1914 - 1918

ALBERT J. BOUSQUET A. CUNY P.
ALENGRIN P. BOUSQUET L. DISANNE J.B.
ALLEGRAND L. CARROL E. DURAND J.
ARCELIN J. CARRA P. ESPINASSE E.
ARCELIN L. CARRIERE C. ESPINASSE J.
BARTHEZ M. CARRIERE H. FLOUBENS J.
BATAILLON F. CARRON J. FOURNIER C.
BATAILLON F. CARRON J. GELLY J.
BATAILLON F. CARRON J. GELLY J.

IRAUD A.
Y. H.
Y. L.
LIEN P.
GRIFFOUL A.
VACNE J.
DAILLE J.
DAILLE L.

1939 - 1945

BENADOL R. RENALBERT E. ROUANET J.
BENADOL R. RENALBERT E. ROUANET J.

HOMMAGE



fûmes la première commune de France à prendre cette décision) - d'élever un monument en l'honneur de ses morts ». Mais c'est au lendemain de l'armistice que les communes s'engageront dans un projet plus ou moins ambitieux de monument tandis que la plupart des paroisses font installer dans l'église une plaque en marbre portant les noms des morts pour la France accompagnés de symboles de la foi ou de représentations pieuses.

Discret ou solennel ?

Chaque commune souhaite rendre un hommage à la hauteur de ses ressources. «Sobriété voulue ou sobriété forcée ? Sobriété du goût ou sobriété de la bourse ?», écrit Maurice Agulhon² à propos des «Marianne » érigées à la fin du XIX^e siècle. La problématique sera la même pour les monuments aux Morts. Roquessels optera pour une modeste plaque en marbre fixée dans la cour de la mairie tandis que Magalas dépensera près de 70 000 francs pour un monument signé Adrien Avon (architecte), Jean Magrou (statuaire) et Victor Corbière (entrepreneur).

La moitié des 26 monuments recensés sur notre territoire sont des obélisques caractérisés par leur dépouillement, sans doute parce qu'ils sont plus accessibles aux finances municipales. Seule la commune de Causse-et-Veyran semble faire le choix d'une production en série, passant commande de sa colonne aux établissements Rombaux-Roland installés dans le Nord. Les autres obélisques, proximité oblige, sont construits en marbre de Laurens.

Pour les projets les plus ambitieux, la municipalité s'adresse à un architecte (Adrien Avon ou André Francou pour la



Plaque commémorative dans l'église Saint-Étienne de Puissalicon

(photo Muriel Aleu)

Monument aux Morts d'Autignac, sculpture en marbre de Jean Magrou, 1923

(photo Didier Rabaud)

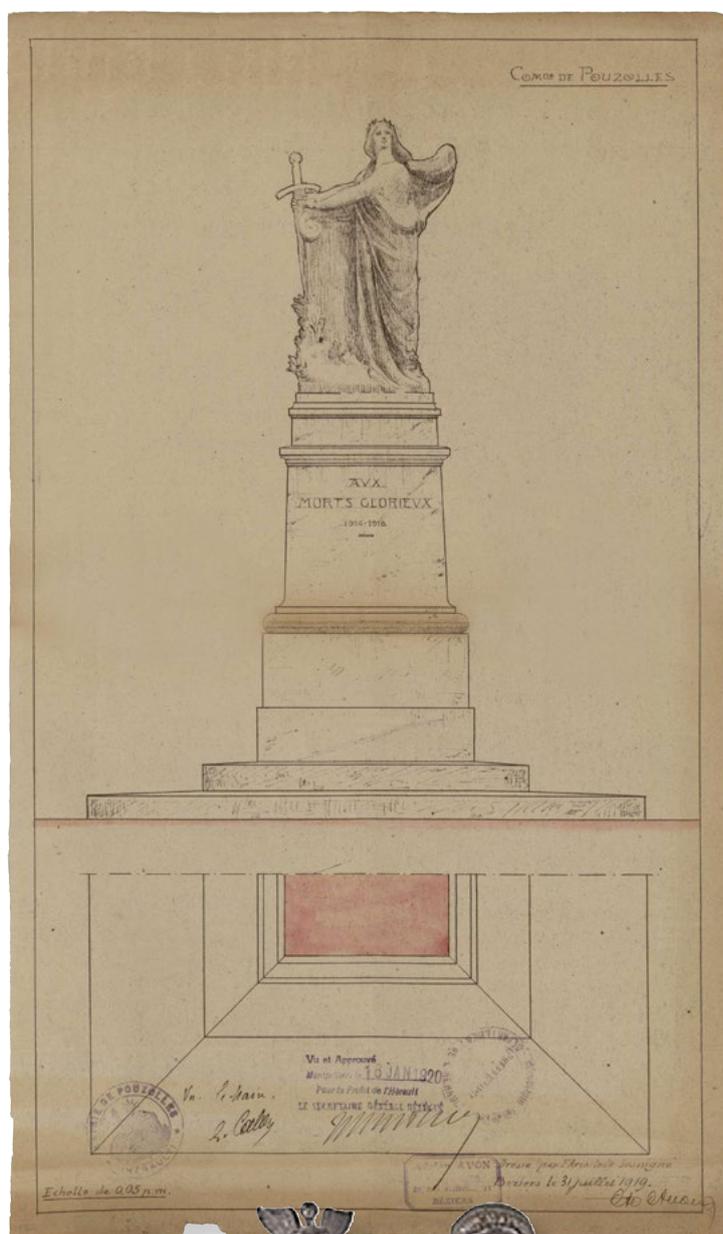
plupart) qui, quelques semaines plus tard, rend sa copie : rapport, devis estimatif, cahier des charges, plan parcellaire, plan et élévation du monument, traités de gré à gré avec les statuaires, entrepreneurs, ferronniers... Murviel-lès-Béziers et Roujan opteront pour la statue d'un poilu, œuvres de Raimond Sudre ou Jacques Villeneuve ; Autignac, Magalas, Pouzolles, Saint-Geniès-de-Fontedit, Saint-Nazaire-de-Ladarez et Thézan-lès-Béziers pour une Victoire sortie pour la plupart de l'atelier parisien de Jean Magrou.

Les hommes de l'art

L'architecte Adrien Avon³ et le sculpteur Jean Magrou sont les figures phares des monuments aux Morts de notre territoire, auteurs, ensemble ou séparément, de six des plus remarquables d'entre eux.

Né à Nîmes le 24 mars 1861, Adrien Avon étudie à l'École des Beaux-Arts de cette ville avant d'être nommé architecte des administrations. C'est à Béziers, dont il est conseiller municipal dès 1901, qu'il installera son cabinet. Son fils aîné, Georges, caporal fourrier au 15^e régiment d'infanterie, est tué à Massiges (Marne) le 26 septembre 1915, ce qui explique sans doute le grand nombre de projets de monuments aux Morts signés par Adrien Avon dans le Biterrois (16). Sur notre territoire, il interviendra à Pouzolles (1919), Magalas (1923), Saint-Geniès de Fontedit (1923) Thézan-les-Béziers (1923) et Roujan (1924), en tandem avec Jean Magrou pour les quatre premiers.

Né à Béziers le 22 octobre 1869 dans une famille d'artistes (son père est lithographe), Jean Magrou étudie dans cette ville avant de s'inscrire à l'École des Beaux-Arts de Paris



De haut en bas

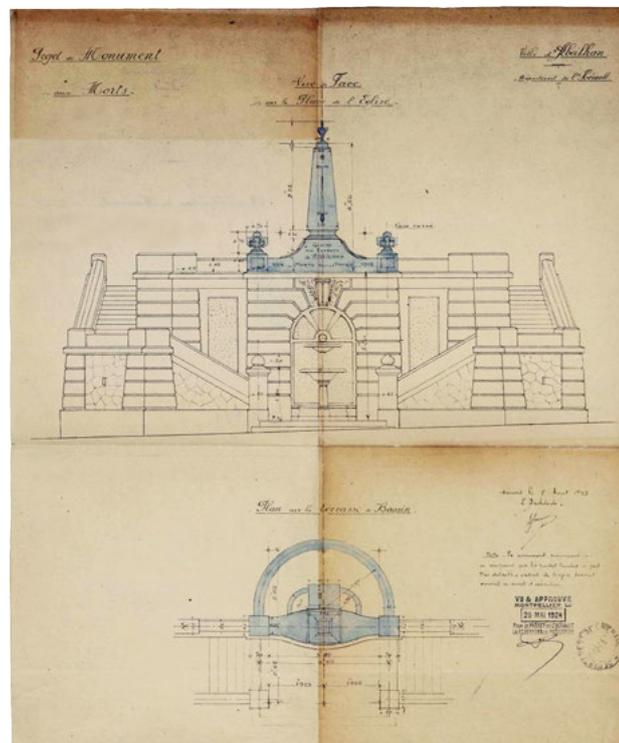
Dessin du monument aux Morts de Pouzolles par l'architecte Adrien Avon, 31 juillet 1919

(Archives départementales de l'Hérault, 2 O 214/1/1)

« Le Génie latin », sculpture en bronze de Jean Magrou, 1921 (coll. part.)

où il est admis dans les ateliers de Gabriel Thomas et du biterrois Jean-Antoine Injalbert. Second Prix de Rome avec le bas-relief *Silène et les Bacchantes*, il expose au Salon des artistes français à partir de 1893. Cinq ans plus tard, il épouse à Paris Jeanne Rixens, nièce du peintre Jean-André Rixens. Professeur de modelage et de dessin à la Sorbonne, il participe en 1907 à la Coopérative d'enseignement créée par Marie Curie. À partir de 1919, Jean Magrou contribuera à une trentaine de monuments aux Morts, principalement dans le département de l'Hérault, dont ceux d'Autignac, Magalas, Pouzolles, Saint-Geniès-de-Fontedit et Thézan-lès-Béziers. Il décède à Paris le 24 mai 1945. Le musée Fayet de sa ville natale conserve plusieurs de ses œuvres.

L'architecte biterrois André Francou dressera les plans des monuments d'Abeilhan et Gabian, Paul Harant celui de Puissalicon. Sculpteur parisien d'origine perpignanaise, Raymond Sudre (1870-1962) réalisera le poilu de Murviel-lès-Béziers. Élève d'Alexandre Falguière puis Antonin Mercié à l'École des Beaux-Arts de Paris, il obtient le second grand prix de Rome de sculpture en 1900 pour la statue *David*. Il est l'auteur d'une dizaine de monuments aux Morts de la Grande Guerre, le plus grand nombre dans son département d'origine. La commune de Roujan s'offrira de son côté les services du sculpteur Jacques Villeneuve. Né à Bassan le 1^{er} janvier 1865, c'est à Paris qu'il vivra le plus clair de son temps. Élève, comme Magrou, de Thomas et Injalbert à l'École des Beaux-Arts de Paris, il concourt sans succès pour le prix de Rome en 1906. Après la Première Guerre mondiale, il reçoit la commande des monuments aux Morts d'Aniane, Bassan, Cazouls-d'Hérault et Roujan.



De haut en bas

*Plan d'élévation du monument aux Morts d'Abeilhan
par l'architecte André Francou, 7 août 1923*
(Archives départementales de l'Hérault, 2 O 1/9-1)

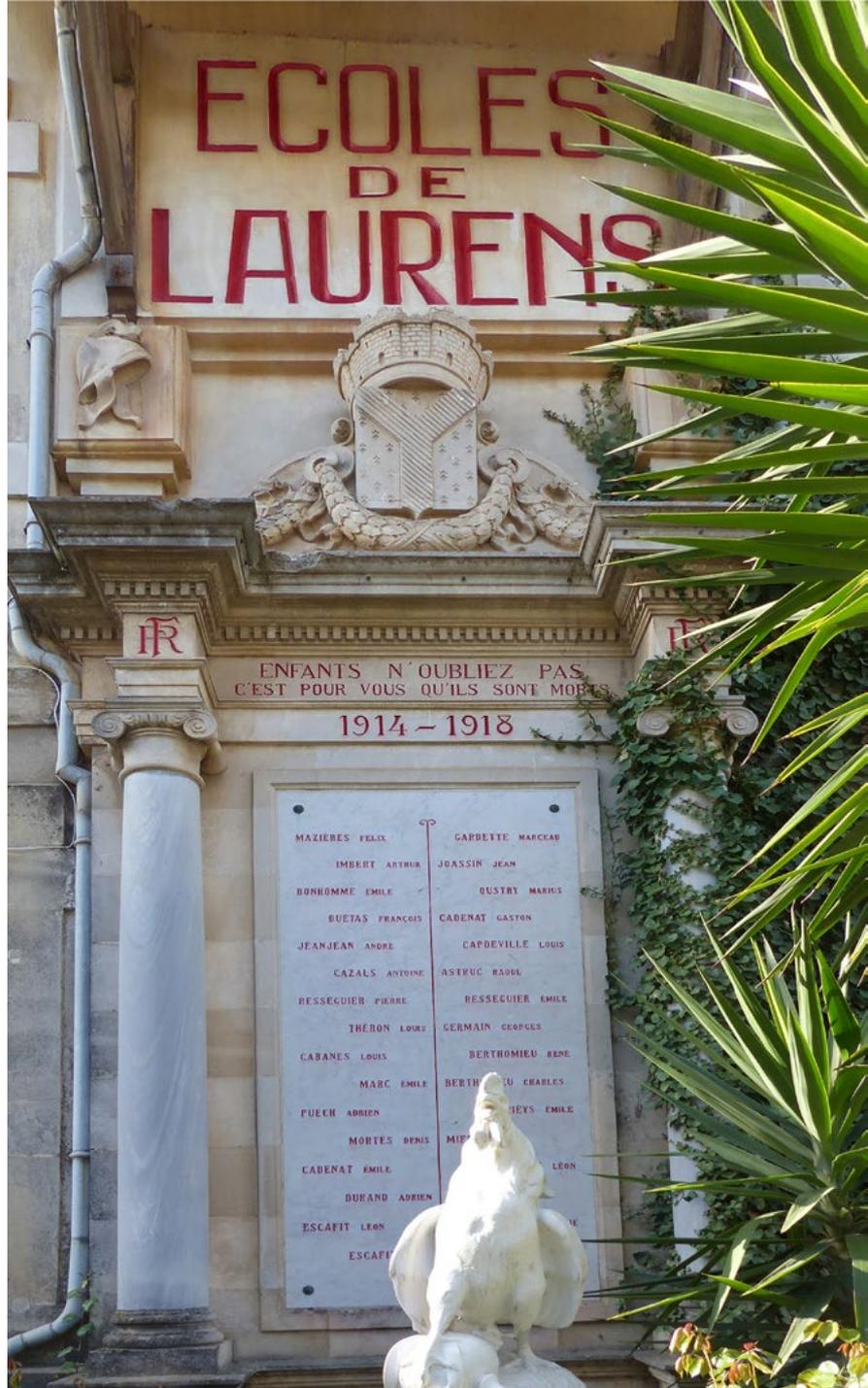
*Poilu du monument aux Morts de Roujan,
sculpture en marbre de Carrare
de Jacques Villeneuve, 1923*

(photo Didier Rabaud)

Quelle iconographie ?

La palme (symbole du martyr), la couronne ou la branche de chêne (symbole de la force, de la puissance, de la majesté, de la longévité et de la résistance), de laurier (symbole de la victoire) ou d'olivier (symbole de paix et de gloire), le casque de poilu, la croix de guerre 1914-1918 et le glaive sont les ornements les plus fréquemment retenus par nos communes pour leurs monuments aux Morts. Plus rares sont l'urne funéraire (symbole de la mort), le drapeau (symbole de la nation), la grenade, la flamme, le coq (symbole de la patrie) et les armoiries. Quatre monuments, placés dans ou près du cimetière, affichent une croix latine, symbole de la foi chrétienne (Cabrerolles, Caussiniojols, Neffiès et Vailhan). Des sept communes qui ont fait le choix de commander une statue à un sculpteur, cinq ont opté pour une femme drapée à l'antique symbolisant la France victorieuse (Autignac, Magalas, Pouzolles, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Thézan-lès-Béziers), deux pour un poilu, le soldat de la Grande Guerre (Murviel-lès-Béziers, Roujan). La Victoire revient souvent sous le ciseau de Jean Magrou. « À Pouzolles, écrit O. Abbal⁴, il réalise une République à la manière d'Injalbert, mais plus statique, plus pudique, dont la massivité impose encore le respect ». À Magalas, sa statue en bronze est proche de la Victoire de Rude.

Toutes ces réalisations sont accompagnées d'épithètes civiques qui affirment la reconnaissance de la commune pour le sacrifice de ses soldats (« Aux enfants d'Abeilhan morts pour la Patrie », « Gabian à ses enfants morts pour la France »...) ou patriotiques qui insistent sur la gloire des soldats Morts pour la France (« Autignac à ses morts glorieux », « À nos héros morts pour la Patrie », « La commune de Pailhès à ses glorieux enfants »...). Seul le village de Laurens se distingue dans ce concert d'hommages en s'adressant aux générations futures : « Enfants n'oubliez pas, c'est pour



Monument aux Morts de Laurens, 1923
(photo Didier Rabaud)

vous qu'ils sont morts ». La presque totalité des monuments affichent en outre le nom des enfants de la commune Morts pour la France, inscrits par ordre alphabétique (Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Magalas...) ou regroupés par année de décès (Abeilhan, Autignac, Puissalicon...). Les grades (Margon) ou régiments (Fouzilhon) apparaissent rarement. Seule une plaque dans l'église de Puimisson distingue les quatre soldats dont le corps n'a pas été retrouvé. Fouzilhon, de son côté, est la

à Laurens, 12 propriétaires, le receveur-buraliste et le curé se rassemblent auprès du colonel Gabriel Mirepoix, propriétaire du château de Grézan ; à Puimisson, ce sont des propriétaires, le curé, l'instituteur et les 2 institutrices du village, à Roujan, un groupe de 20 notables de la commune (maire, curé, conseillers municipaux, juge de paix, présidents ou représentants de diverses sociétés de la localité, instituteurs publics ou privés). Formés pour la collecte des fonds, les comités ne seront autorisés à prendre la direction des travaux qu'à la condition d'être reconnus comme « œuvre de guerre » par un office siégeant auprès du préfet.

Seules les communes d'Autignac, Saint-Geniès-de-Fontedit et Thézan-les-Béziers semblent avoir sollicité l'aide de l'État. Il faut dire que si l'article 81 de la Loi des Finances du 31 juillet 1920 prévoit d'accorder « une subvention de l'État aux communes pour les aider à l'érection du monument aux morts de la Grande Guerre », le calcul est complexe et la procédure très longue. Le 3 mai 1924, l'architecte Adrien Avon se plaint de n'avoir touché qu'une faible partie de ses honoraires pour le projet de Thézan. C'est que la commune n'a toujours pas reçu la subvention

de 3 156 francs décidée par l'État.

Pour financer les projets les plus ambitieux, les communes font souvent appel à l'emprunt. À Thézan, la forte augmentation des prix au lendemain de la guerre portera le projet de 39 000 à 48 800 francs. En octobre 1919, on essaye de traiter avec le Crédit foncier de France, puis, en juillet 1920, avec la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse. Finalement, en janvier 1922, le préfet autorise la commune à contracter un emprunt auprès d'un particulier, propriétaire à Sérignan, « à un taux d'intérêt n'excédant pas 7,95 % et remboursable en 15 ans ».

Sous le contrôle de l'État

Élever un monument aux Morts est d'abord affaire d'État. Une ordonnance royale du 10 juillet 1816 porte qu'« aucun don, aucun hommage, aucune récompense, ne pourront être votés, offerts ou décernés, comme témoignage de la reconnaissance publique, par les conseils généraux, conseils municipaux, gardes nationales ou tout autre corps civil ou militaire » sans autorisation de Sa Majesté. L'ordonnance restera en vigueur jusqu'en 1958, modifiée toutefois par un décret du 15 juillet 1922 qui confie aux préfets la possibilité de statuer sur les projets de monuments aux Morts. Une circulaire ministérielle du 10 mai 1920 les avait déjà invités à mettre en place une commission artistique chargée d'émettre un avis sur ces projets. Le préfet de l'Hérault avait pris soin de choisir « un petit nombre de membres, notamment l'architecte départemental et quelques autres personnes prises dans l'enseignement des arts décoratifs ou parmi les artistes⁵ ». Peintre très prisé de la société montpelliéraine, Max Leenhardt représentera ce monde des artistes. Le 22 mai 1924, il donne son avis sur le monument d'Abeilhan : « On peut



Monument aux Morts de Thézan-lès-Béziers, 1923

(photo Didier Rabaud)

objecter à ce projet qu'il n'a aucun caractère funéraire et qu'on eut pu concevoir sur cet emplacement du réservoir déjà constitué un projet moins grêle et plus en harmonie avec ce puissant soubassement. Mais, quant au projet adopté, ses lignes peuvent en être acceptées». À Causses-et-Veyran, la commission départementale regrettera l'adoption d'un monument préfabriqué, estimant que dans l'intérêt des finances communales il y aurait eu lieu « d'employer des matériaux de la région au lieu du granit belge⁶ ».

En fait, le contrôle préfectoral s'exercera surtout sur les opérations financières (autorisation d'emprunt, conformité des pièces comptables) ; le choix de l'édifice, de son réalisateur, de son emplacement et de son financement demeurant de la responsabilité des conseils municipaux.

Un emplacement parfois controversé

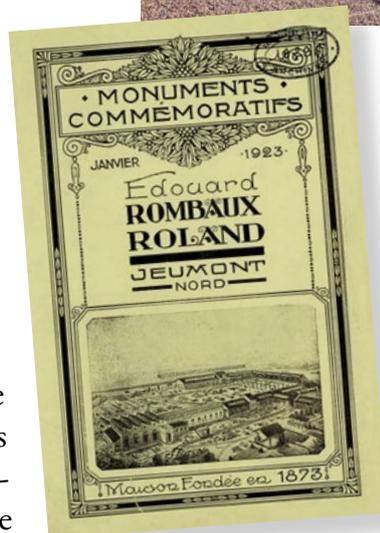
Des 26 édifices recensés sur notre territoire (certaines communes en possèdent deux, d'autres aucun), la moitié sont placés dans le cimetière ou à proximité immédiate, trois près de l'église (Autignac, Roujan, Saint-Nazaire-de-Ladarez), deux près de l'école (Laurens, Magalas), les autres sur une place du village ou en bordure d'une route principale.

Le choix du lieu est parfois source de discussions, sinon de discorde. À Thézan, les familles des soldats morts auraient voulu que le monument soit élevé dans le cimetière ou sur la place de l'église, mais le conseil municipal et le comité lui préférèrent la place Émile Pastre, parce qu'elle offre, selon eux, « le cadre le plus capable de mettre en valeur le monument projeté » et parce que celui-ci, rapproché de la population, « servira à la formation des jeunes générations ». À Murviel, à l'inverse, la proposition du maire d'ériger le monument au cimetière



Monument aux Morts de Causses-et-Veyran, 1920, de la maison Rombaux-Roland (Nord)

(photo Didier Rabaud)



se heurte au vœu des parents des disparus qui souhaitent la place publique. Interrogés par consultation, les

administrés, dans leur grande majorité, désavouèrent le premier magistrat. Et l'on édifiera le monument devant l'hôtel de ville, ancien château sur la place baptisée plus tard du nom de Georges Clemenceau, d'où « l'on jouit d'une vue splendide sur un large horizon ». En raison de ce différend, le monument aux Morts du Murviel sera semble-t-il privé d'inauguration officielle...

La circulation au cœur des villages n'étant plus ce qu'elle était dans la première moitié du XX^e siècle, deux monuments de notre territoire changeront d'emplacement pour des raisons de sécurité : Autignac dans les années 1970 et Caussiniojols en 2015. Le

premier déménagé de la place Jules Ferry à la place des Combattants, le second reculé de quelques mètres sur un monticule planté de conifères.

L'inauguration

L'inauguration du monument aux Morts est sans doute le moment où s'exprime avec le plus de force l'hommage rendu aux combattants de la Première Guerre mondiale. C'est pourtant, de l'histoire de nos monuments, l'épisode le moins documenté. À Roujan, il est précisé dans une délibération municipale qu'à l'occasion de l'inauguration, le 11 novembre 1924, il a été payé 523 francs à Fernand Pagès pour la fourniture de 65 drapeaux, 11 m de lambrequin tricolore et autres accessoires. Il en coûtera aussi à la commune 340 francs pour 17 bouteilles de champagne Mercier consommées durant le vin d'honneur offert aux personnalités et au Comité du monument à l'issue de la cérémonie.

Si *L'Éclair*, quotidien régional royaliste et catholique, consacre un ou plusieurs articles à l'inauguration des monuments de Gabian, Neffès et Pouzolles, c'est bien que le curé du village y joue un rôle important. Le programme est partout le même⁷ : formation d'un cortège devant la mairie ; au cimetière, dépôt de gerbe sur la tombe des soldats « morts pour la France » ; inauguration du monument aux Morts au son de la fanfare (Harmonie gabianaise ou fanfare de Pouzolles), discours des autorités, dislocation. À Neffès, le 19 juin 1921, le clergé, précédé de la croix, du drapeau de la Jeunesse Catholique et de tous les fidèles, se rend au cimetière pour bénir le monument. Après les prières liturgiques, le curé Jean Valez prononce « une vibrante allocution » et le chœur des demoiselles chante l'Hymne aux morts. La cérémonie officielle, laïque, aura lieu l'après-midi mais la bénédiction du matin n'est pas du goût des trois conseillers municipaux communistes qui démissionneront trois jours plus tard.

*Monument aux Morts
de Neffès, 1921*

(photo Didier Rabaud)



Conclusion

Dépassant les conflits politiques si violents dans nos communes au début du XX^e siècle, la population a tout entière souhaité rendre hommage à ses enfants « Morts pour la France » au cours de la Première Guerre mondiale, sans distinction de grade, ni d'origine sociale. Et souhaité le faire, bien souvent, en faisant ériger une œuvre originale. Nés du traumatisme de la Grande Guerre, ces espaces de mémoire demeurent le lieu privilégié des cérémonies du 11 novembre, véritable seconde fête nationale au cours de laquelle sont aujourd'hui honorés l'ensemble de ceux qui sont morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient péri dans des conflits actuels ou des conflits anciens. Nous



consacrerons à ces monuments des notices individuelles tout au long de l'année 2019, année qui a vu, avec la signature du traité de Versailles, la fin officielle de la Grande Guerre et la naissance de la plupart des projets d'érection.

**Guilhem Beugnon
et Muriel Aleu**

décembre 2018

Notes

1. Odon Abbal, *Les monuments aux Morts de l'Hérault*, CNRS-Université Paul Valéry, Montpellier 1998, p. 4.
2. Maurice Agulhon, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Flammarion, Paris 1979, p. 66.
3. *Dictionnaire biographique de l'Hérault*, Flammarion, Paris 1904 ; Pierre Clerc, *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, vol. 1, Librairie Pierre Clerc, Montpellier 2006, p. 116.
4. Abbal, *op. cit.*, p. 68.
5. Archives départementales de l'Hérault, 1 O 297.
6. Cité par Abbal, *op. cit.*, p. 37.
7. Nous le détaillerons dans les notices individuelles consacrées à chaque monument.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, séries 2O (administration communale) et EDT (archives communales déposées).

Archives communales, sous-séries 1D (conseil municipal), 4H (mesures d'exception et faits de guerre), 1M (édifices publics), 2M (édifices du culte et cimetière).

Odon Abbal, *Les monuments aux Morts de l'Hérault : 1914-1918*, CNRS-Université Paul Valéry, Montpellier 1998.

Denis Rouquette *et al.*, « Sur quelques monuments aux Morts du Biterrois », *Études héraultaises*, 1988, p. 133-138.

Quotidiens régionaux *L'Éclair* et *Le Petit Méridional*.



De haut en bas

Monuments aux Morts d'Abeilhan, Puissalicon et Laurens (coq triomphant d'Injalbert)

(photo Didier Rabaud)

COMMUNES	1911	MPLF	%	EMPLACEMENT	NAT.	INST.	RÉALISATION			COÛT
							AR	SC	EN	
ABELHAN	887	33	3,72	Place Maréchal Foch	M	1924	FR		OE, BE	14 995,00 F
				Église paroissiale	P					
AUTIGNAC	1100	35	3,18	Place des Combattants	M	1924	RE	MA	OE, BL, RI	
					P	2004				
				Cimetière	M	1922			AU	
				Église paroissiale	P					
CABREROLLES	451	12	2,66	Cimetière	M	1920				
CAUSSES-ET-VEYRAN	825	29	3,52	Entrée du village (D19)	M	1920			RO	
				Église paroissiale	P					
CAUSSINIOJOULS	216	5	2,31	Route de Cabrerolles	M					
FAUGÈRES	706	17	2,41	Route de Pézenas	M					
FOS	149	1	0,67	Église paroissiale	P					
FOUZILHON	157	10	6,37	Avenue du Pont	M	1920			OE	7 695,00 F
GABIAN	1016	25	2,46	Place de la Poste	M	1922	FR		OE, PO	38 069,00 F
				Cimetière	M	1923			OE	4 787,00 F
				Église paroissiale	P					
LAURENS	1208	32	2,65	Façade des écoles	M	1923		IN		
				Cimetière	M	1922			AN	3 764,00 F
				Église paroissiale	M					
MAGALAS	2102	55	2,62	Rue de la Promenade	M	1923	AV	MA	CO	69 986,00 F
MARGON	253	10	3,95	Calvaire	P					
				Cimetière	M					
MONTESQUIEU	97	5	5,15	Église de Paders	P					
MURVIEL-LÈS-BÉZIERS	2375	86	3,62	Place G. Clemenceau	M	1922	GR	SU	OE, DA	32 842,00 F
NEFFIÈS	1010	42	4,16	Cimetière	M	1921				
PAILHÈS	296	7	2,36	Cimetière	M					
				Église paroissiale	P					
POUZOLLES	1075	38	3,53	Esplanade	M	1919	AV	MA	TI	23 800,00 F
				Cimetière	P	1922			MA	2 000,00 F
PUIMISSON	789	34	4,31	Cimetière	M	1919			BO	3 900,00 F
				Mairie	P					
				Église paroissiale	P					
PUISSALICON	1104	28	2,54	Cimetière	M	1924	HA		VA	16 863,00 F
				Église paroissiale	P					
ROQUESSELS	159	7	4,40	Cour de la mairie	P					
				Mairie	P					
				Église paroissiale	P					
ROUJAN	1932	61	3,16	Devant l'église	M	1924	AV	VI	AN, JO	42 283,00 F
				Église paroissiale	P					
SAINT-GENIÈS-DE-F.	1180	32	2,71	Cimetière	M	1922	AV	MA	PL	19 745,00 F
SAINT-NAZAIRE-DE-L.	647	18	2,78	A côté de l'église	M	v 1925		DU		
				Église paroissiale	M			GI		
THÉZAN-LÈS-BÉZIERS	1537	59	3,84	Place Émile Pastre	M	1923	AV	MA	BA, RA	48 876,00 F
				Église paroissiale	P					
VAILHAN	186	8	4,30	Cimetière	M	1920				
				Mairie	T					

1911	Population en 1911	AR	Architectes : Adrien Avon - André Francou - Georges Gros - Paul Harant - L. Rey
MPLF	Nombre de Morts pour la France	SC	Sculpteurs : Raoul Dussol - Henri Giscard - Jean-Antoine Injalbert - Jean Magrou - Raymond Sudre - Jacques Villeneuve
%	% morts/population	EN	Entrepreneurs : Armand Anglade - François Audran - Sylvain Barthez - Rolland Béranger - Jean Blattes - Augustin Boullaran - Victor Corbières - Eugène Darcondeau - Gaston Jouve - Marius Marre - Henri Oechslein - Jean Plagnes - Gaston Portal - Daniel Ramonet - Charles Rigaud - Édouard Rombaux-Roland - Joseph Tisseyre - Ernest Valat
Nat.	Monument, Plaque, Tableau		
Inst	Année d'installation		

ABEILHAN : AU CHANT D'UN COQ EN GLOIRE



1



Près de l'église Notre-Dame-de-Pitié, juché sur un obélisque de marbre, un coq gaulois chante « gloire aux enfants d'Abeilhan morts pour la Patrie ». Dans une véritable mise en scène théâtrale qui déploie son rideau de pierre, on y accède par deux escaliers latéraux.

A la fin du XIX^e siècle, la commune a fait construire à l'emplacement le plus élevé du village un réservoir d'eau potable auquel elle a donné l'aspect monumental qui convenait à un édifice placé au centre de l'agglomération. Les anciens appellent ce promontoire Le Castellas, en souvenir de l'ancien château médiéval. Sollicité par la municipalité en 1923, l'architecte André Francou propose d'y ériger le monument aux Morts qui profiterait ainsi du piédestal fourni par ce réservoir. Il le conçoit comme une pyramide quadrangulaire tronquée, en pierre d'Estailades (Vaucluse), haute de 3 mètres. L'obélisque repose sur un socle à amortissement flanqué de deux vases décoratifs rectangulaires. Un coq gaulois en fonte bronzée, haut de 1,15 m, surmonte l'ensemble. Vu de la place, le cénotaphe se silhouette à dix mètres de hauteur tandis que vu du dessus du réservoir transformé en promenade, il n'en a que la moitié. Les noms des 33 Abeilhanais morts pour la France sont gravés sur les faces latérales, sous les mentions « Marne » et « Verdun ». Un glaive franc pointé vers le ciel orne la face principale, une palme droite la face opposée. « Nous espérons que dans sa simplicité il aura un certain caractère », conclut l'architecte le 20 décembre 1923. Il ne demandera pas d'honoraires.

2

Le 22 mai 1924, l'artiste Max Leenhardt donne son avis au président de la commission départementale des monuments aux Morts : « On peut objecter à ce projet qu'il n'a aucun caractère funéraire et qu'on eut pu concevoir sur cet emplacement du réservoir déjà constitué un projet moins grêle et plus en harmonie avec ce puissant soubassement. Mais, quant au projet adopté, ses lignes peuvent en être acceptées ».

Le monument sera donc construit, en 1924, selon les directives de Francou. L'entrepreneur biterrois Henri Oechslin s'acquittera des travaux pour la somme de 12 000 francs, dont 9 000 proviennent d'une souscription publique. Le 30 mars 1932, la commune commandera au serrurier Rolland Béranger « un portail artistique et deux grilles en fer forgé » pour la somme de 2 995 francs.

Dans l'église, deux plaques en marbre « À la glorieuse mémoire des enfants d'Abeilhan morts pour la Patrie - Reconnaissance à nos héros de la Grande Guerre 1914-1918 » portent les noms de 25 soldats.



Remerciements

Didier Rabaud

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 1 EDT 39, 1905-1922.

Archives départementales de l'Hérault, Administration communale, 2 O 1/9, 1923-1932.

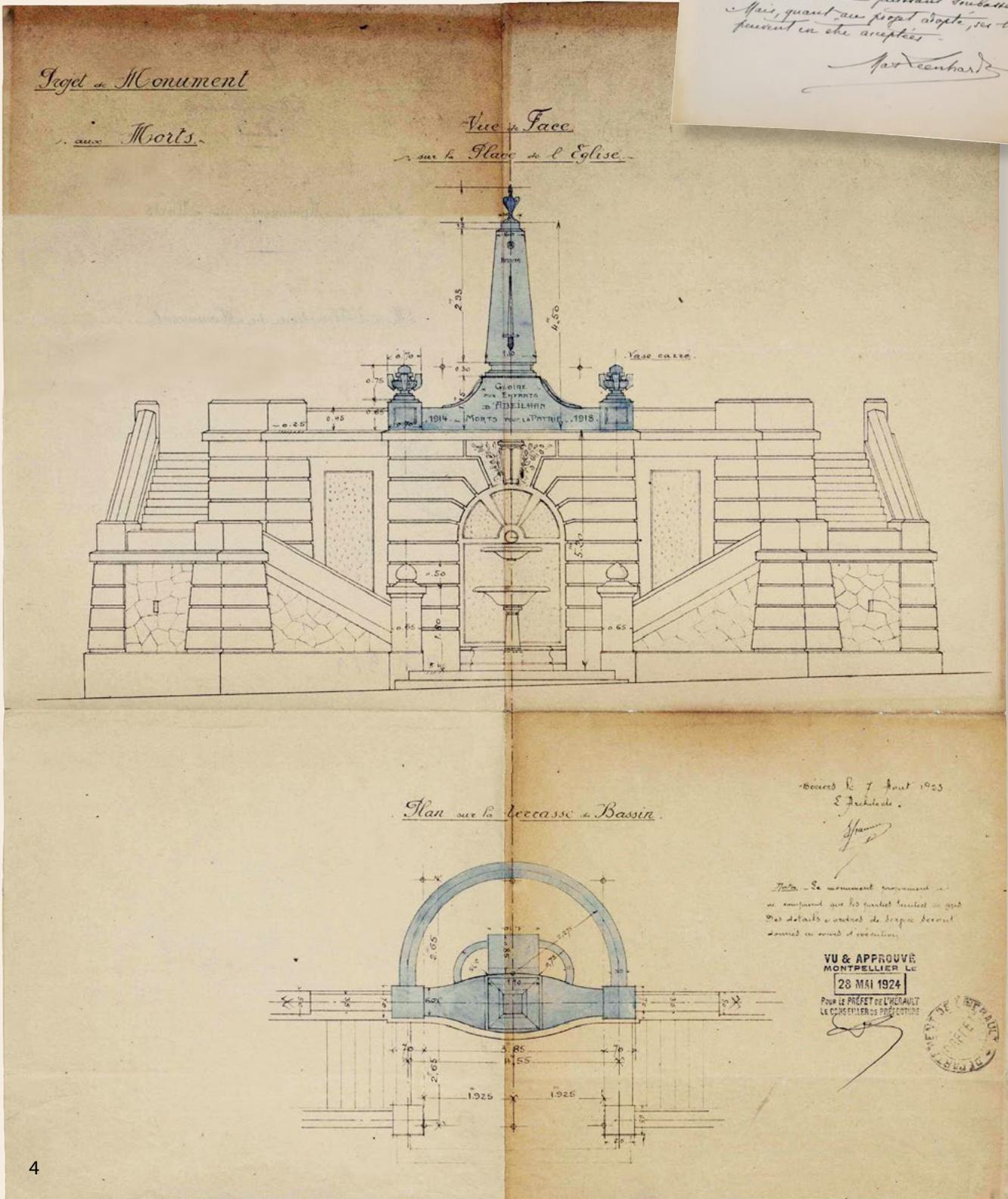
1. Monument aux Morts d'Autignac (photo Didier Rabaud)
2. Plaque commémorative de l'église (photo Guilhem Beugnon)
3. Courrier de Max Leenhardt au président de la commission des monuments aux Morts, 22 mai 1924 (Archives départementales de l'Hérault, 2 O 1/9)
4. Projet du monument aux Morts par André Francou, 1923 (ibid.)

3

Montpellier 22 mai 24
Monsieur le Président de la
commission des monuments aux Morts

Monsieur
Partant aujourd'hui pour une absence
de quelques jours, j'ai regret
Samedi de ne pouvoir assister à votre
réunion.
Je vous retourne sous ce pli le projet
relatif à la commune d'Abbilhan
on peut objecter à ce projet
qu'il n'a aucun caractère funéraire
et qu'on eût pu concevoir sur cet
emplacement un réservoir déjà existant
un projet moins gracieux et plus en
harmonie avec le puissant embasement.
Après, quant au projet adopté, ses lignes
peuvent en être acceptées.

Max Leenhardt



4

AUTIGNAC : LA FRANCE DRAPÉE



La commune d'Autignac rendra un triple hommage à ses enfants morts pour la France : celui d'un monument érigé à l'origine sur la place Jules Ferry ; celui d'un tombeau surmonté d'un mausolée dans le cimetière vieux ; celui, enfin, d'une plaque en marbre dans l'église. Tout commence le 5 janvier 1919.

Ce jour-là, le maire expose à son conseil : « Bien des communes du département de l'Hérault ont déjà pris des dispositions pour élever chez elles un monument à la mémoire de leurs soldats morts pour la France. Autignac ne peut oublier ceux de ses enfants qui ont sacrifié leur vie à défendre et à libérer le sol français de l'ennemi. Nos sentiments de vénération et de reconnaissance pour ceux qui contribuèrent à préparer la victoire finale doit se traduire par l'érection d'un monument qui laissera aux jeunes gens un souvenir qui fortifiera en eux l'amour de la Patrie. » L'emplacement choisi est donc celui de la place Jules Ferry, face aux écoles.

Un comité de 16 membres est alors constitué sous la présidence d'honneur d'Élie Pons, maire de la commune. À ses côtés siègent notamment le curé Émile Inquimbert, le percepteur Joseph Borios, le médecin Fulcrand Bessièrre, le directeur d'école honoraire Abel Gau, les présidents des sociétés de secours mutuel La Fraternelle et Les Vignerons. Les souscriptions publiques permettront de commander au sculpteur Jean Magrou une femme drapée symbolisant la France, appuyée sur un pilier tronqué représentant un pan de mur en ruine. La femme a le regard tourné vers l'est, en direction du front.

Mais la population s'impatiente : deux ans après, le monument n'est toujours pas en place. La municipalité s'adresse alors avec insistance au préfet (délibération du 18 novembre 1920). Et les mois passent. La statue offerte par le comité arrive enfin dans le courant de l'été 1923. Le 6 août, la municipalité vote la somme de 14 795 francs pour l'édification d'un socle sculpté et pour les ferronneries. Sous la direction de



l'architecte biterrois L. Rey, l'entrepreneur Henri Oechslin réalisera les travaux en granite gris du Sidobre et pierre de Lens, le sculpteur Jean Blattes décorera le socle (tore et branches de lauriers, casque Adrian, armes d'Autignac) et gravera les lettres de titre : « Autignac à ses morts glorieux », Charles Rigaud, enfin, livrera les ferronneries. Le 11 novembre 1924, le monument aux Morts est enfin inauguré et l'on écoute avec attention le discours rédigé par Laurent Hot, successeur d'Abel Gau à la direction de l'école. L'histoire du cénotaphe ne s'arrête pas là. Dans les années 1970, on le déménage au plan du Portalet, connu depuis sous le nom de place des Combattants. Le 11 novembre 2014, la municipalité inaugure une stèle de marbre noir. Implantée à droite du monument, elle porte les noms de tous les soldats natifs d'Autignac morts au cours des deux guerres mondiales (35 + 5). Ce sera l'occasion pour le maire de lire un poème écrit le 27 mai 1927 par Ernest Bourdel à la mémoire des poilus de son village tombés au champ d'honneur.

Retour en arrière. Le 7 juin 1922, le maire rappelle que « déjà plusieurs fois la commune s'est voilée de deuil à l'arrivée de quelques-uns des corps de ses enfants morts pour la France et auxquels un suprême hommage a été rendu par la population entière. En ces tristes circonstances, il a été réellement douloureux de n'avoir point un tombeau spécial affecté à garder dans leur dernier sommeil ces victimes du devoir ». Et l'on approuve le projet de François Audran, entrepreneur à Faugères : un tombeau de 3 mètres sur 3 surmonté d'un obélisque en pierre de Ruoms (Ardèche), couronné d'une croix de guerre 1914-1918 et gravé du nom de 28 soldats de la commune décédés entre 1914 et 1919. Il en coûtera 12 000 francs pris sur les budgets 1922 et 1923.

L'église, enfin, abrite deux plaques en marbre portant les même 28 noms sous la mention « Gloire aux enfants d'Autignac morts pour la Patrie ». Elles encadrent une niche abritant une statue de saint Roch.

Remerciements

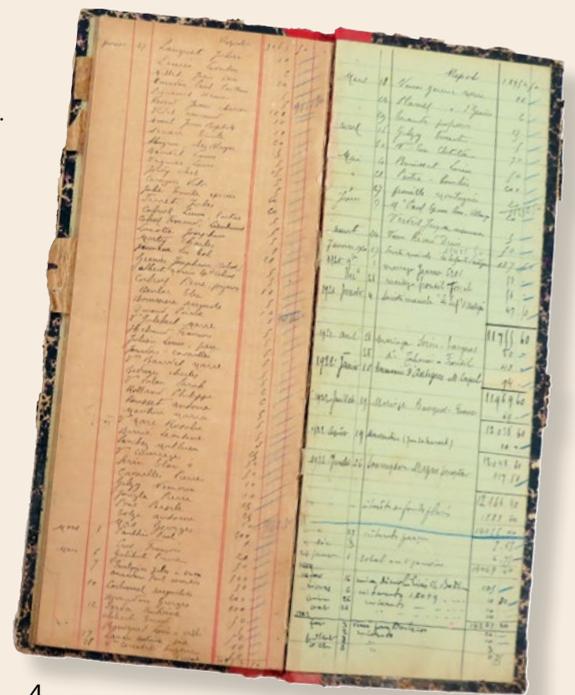
Antoine Barxias-Casties, Jean-Pierre Marchi, Georges Pons, Jean Bourdel

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 18 EDT 29, 1918-1923.
 Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 18 EDT 191, 1919-1927.
 Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 18/10, 1922-1924.



3



4

1. Écoles et monuments aux Morts, place Jules Ferry, vers 1930 (coll. particulière)
2. Monument aux Morts sur la place des Combattants (photos Didier Rabaud)
3. Monument aux Morts du cimetière (photo Guilhem Beugnon)
4. Pages du cahier de souscription pour l'érection du monument aux Morts (Archives départementales de l'Hérault, 8 EDT 191)



Homage aux Morts. 1914-1918

Mais pourquoi donc cela mère pâle et chétive
Accoudée sur ces ruines, pourquoi es-tu pensive ?
Toi, que de si beaux yeux au si tendre regard
Laisent couler des larmes... Oh cruel désespoir !
Chacun de nous comprend, ta douleur est amère
Tes beaux enfants sont morts du fléau qu'est la guerre
Ils reposent en paix d'un sommeil éternel
Seuls leurs doux souvenirs nous restent immortels.

Jeunes, hardis et fiers ils partaient l'âme sûre
Assoiffés de Verdun, de Craonne et Tabure
Imprégnés de cette haine, veloutés de mépris
Qui fit de nos enfants des soldats aguerris
Et dans leur jeune cœur germait une espérance
Ils revoyaient déjà l'avenir de la France
La cime des beaux jours emplis de renouveau
Pour cela, fallait-il, défendre son drapeau.

Ils vécurent longtemps d'atmosphère de gloire
Chaque envoi de muguet marquait une victoire
Quand, soudain, un beau soir, le moment fut choisi
Il fallut attaquer... l'enfant n'a pas poli
Et dans un grand élan d'audace et de courage
Ce beau désir de vaincre caressait son visage
Quand la balle ennemie, dans un élan vengeur
Effrangeait le drapeau, touchait l'enfant au cœur.

L'enfant était-il mort ? On le croit, on devine
Car hélas le muguet dans sa blancheur divine
N'arriva plus jamais, emportant dans son sein
Le baiser familial qu'était la joie des siens
Et depuis ce jour-là, la maison maternelle
Du gentil petit gars n'eut plus d'autres nouvelles
Mais reçut pour tout gage la belle croix d'honneur
Effigie de lauriers mais bronzée de malheur.

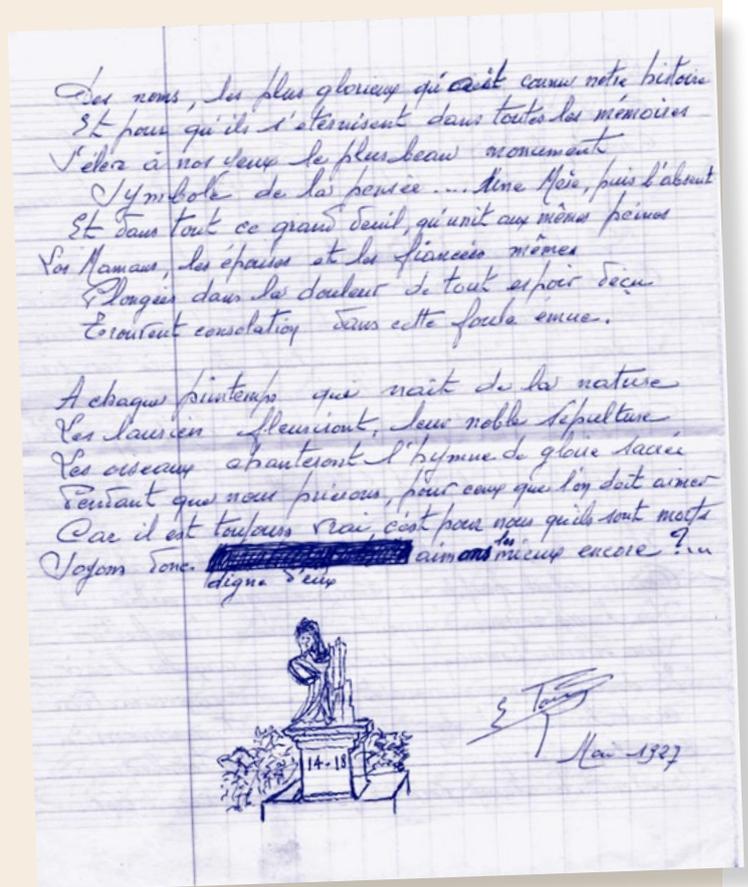
Eh, Mère ! Tes fils sont là, sous ce beau ciel de marbre
Où le soleil faufile à travers ces grands arbres
Ses beaux rayons d'argent, désireux d'embellir
Leur dernière demeure, soit pour mieux la bénir
Et dans ce coin charmant de ce vieux cimetière
C'est là qu'est le berceau des destinées guerrières
Où l'épée a gravé au marbre du tombeau
Couleur de sang vermeil, le nom de ces héros.

Des noms, les plus glorieux qu'ait connus notre histoire
Et pour qu'ils s'éternisent dans toutes les mémoires
S'éleva à nos yeux le plus beau monument
Symbole de la pensée... une mère, puis l'absent
Et dans tout ce grand deuil qu'unit aux mêmes peines
Les mamans, les épouses et les fiancées même
Plongées dans la douleur de tout espoir déçu
Trouvent consolation dans cette foule émue.

A chaque printemps qui naît de la nature
Les lauriers fleuriront leur noble sépulture
Les oiseaux chanteront l'hymne de gloire sacré
Pendant que nous prions pour ceux que l'on doit aimer
Car il est toujours vrai, c'est pour nous qu'ils sont morts
Soyons donc dignes d'eux, aimons les mieux encore.

Ernest BOURDEL

Inauguration du Monument aux Morts d'Autignac, 27 mai 1927



Dernière page du poème manuscrit d'Ernest Bourdel
(coll. Jean Bourdel)



CABREROLLES : AU PIED DE LA CROIX



Le 23 novembre 1919, le conseil municipal de Cabrerolles donne un avis favorable à l'érection d'un monument aux Morts dans le cimetière de la commune. Un comité de treize membres sous la présidence de Léonce Roque et la présidence d'honneur d'Ernest Lavit est aussitôt chargé de recueillir des fonds auprès de la population. Ils permettront l'érection d'une stèle surmontée d'une croix et gravée du nom des douze enfants de la commune morts pour la patrie. En janvier 1950, la commune commandera à la marbrerie Laurens un travail de réfection du monument.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 44 EDT 96, 1919-1950.



Photos Guilhem Beugnon

CAUSSES-ET-VEYRAN : LE MONUMENT « PRÉFABRIQUÉ »

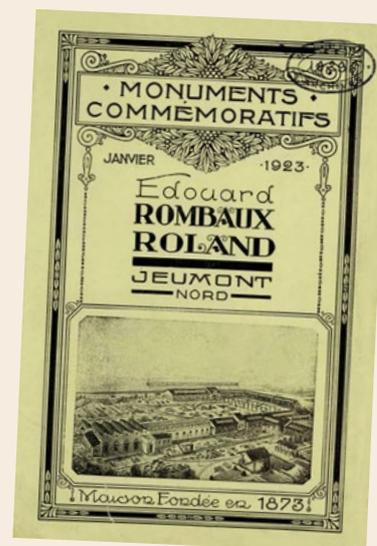


En bordure de la route départementale 19 à l'entrée du village de Causse-et-Veyran, une stèle surmontée d'un coq rappelle le souvenir des 29 « glorieux morts » de la guerre 1914-1918. La commune a choisi, en 1920, un modèle en série des établissements Édouard Rombaux-Roland installés à Jeumont, dans le Nord. La commission départementale regrettera l'adoption d'un monument préfabriqué, estimant que dans l'intérêt des finances communales il y aurait eu lieu « d'employer des matériaux de la région au lieu du granit belge¹ ». Une plaque en marbre rappelle dans l'église le souvenir des enfants du village qui ont perdu la vie pour la patrie.

Sources et notes

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 61/4, 1920.

1. Cité par Abbal, *op. cit.*, p. 37.



Photos Didier Rabaud

CAUSSINIOJOULS : À L'OMBRE DES PINS



Obélisque orné de la croix de guerre 1914-1918, d'une palme de laurier et d'une croix latine, le monument aux Morts de Caussiniojoul est érigé au carrefour des routes de Cabrerolles et de Laurens. En 2015, pour des raisons de sécurité lors des cérémonies, il a été reculé de quelques mètres sur un monticule planté de conifères. Deux plaques en marbre noir portant le nom des 7 soldats du village morts durant les deux guerres mondiales ont remplacé les anciennes plaques. Elles font écho aux plaques de marbre blanc dans l'église du village qui portent de plus les noms d'Auguste Oustry et Joseph Trébosc.

Caussiniojoul Le monument aux morts a été déplacé et inauguré

Le nouvel emplacement de la stèle est désormais sécurisé.

Pendant plusieurs années, la stèle du monument aux morts était située au croisement de plusieurs routes.

Ce qui, lors des commémorations du 11 Novembre, créait une gêne pour les personnes présentes et les automobilistes.

Le conseil municipal a donc décidé de reculer de plusieurs mètres cette stèle afin de sécuriser les cérémonies et pouvoir les réaliser en toute quiétude.

Le monument a été ainsi déplacé et installé sur l'ancien cimetière qui est maintenant arboré.

L'inauguration de ce nouvel emplacement et des nouvelles plaques à la mémoire des enfants de Caussiniojoul morts pour la France a eu lieu lors de la cérémonie du 11 Novembre.

Après les discours, un apéritif et une grillade de châtaignes ont rassemblé les habitants.

Comms. ML : 04 67 23 00 01.



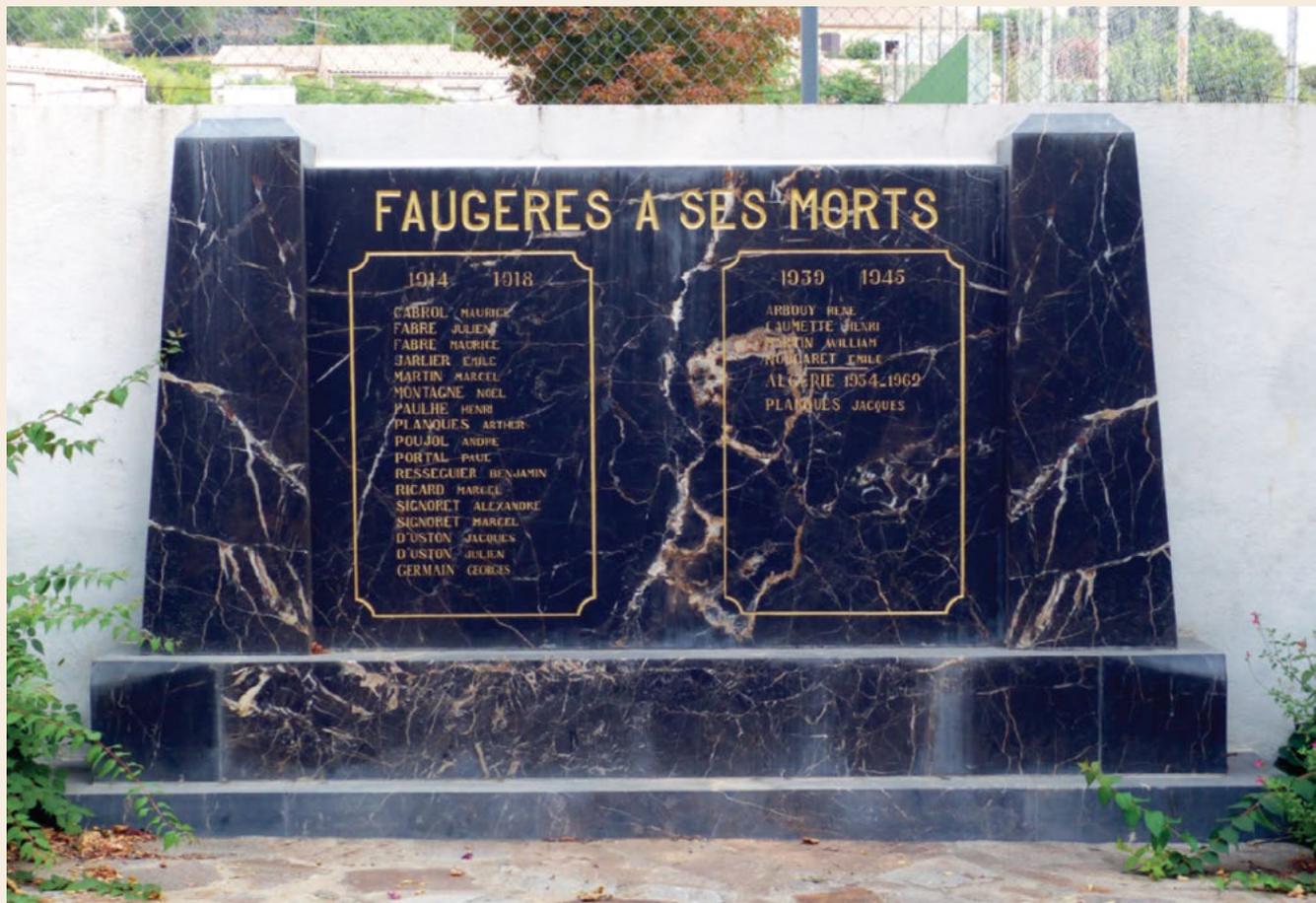
Les élus, les enfants et la population lors de l'inauguration de la stèle.



Photos Didier Rabaud

Midi Libre - 18 novembre 2015

FAUGÈRES : L'IMPOSANTE STÈLE



En bordure de la route de Pézenas, à l'entrée du village, une imposante stèle en marbre noir porte gravés les noms des 17 poilus de la commune Morts pour la France durant la Grande Guerre et ceux des 5 soldats décédés durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie. En 2015, le monument a été restauré par le marbrier Antoine Mira, d'Abeilhan.

Dans l'église, un autel rappelle le nom de 8 soldats de la guerre 14-18 et de 4 soldats de la guerre 39-45.

Photos Didier Rabaud



Faugères

Le monument aux morts rénové

Faugères a commencé la rénovation de son patrimoine, préservant ainsi son authenticité. Gérard Jacquet, conseiller municipal, et Jean-Michel Alquier, vice-président de la commission patrimoine, ont œuvré récemment à la rénovation du monument aux morts, symbole de liberté et de civisme. Le blason de la commune, artistiquement réalisé, y figure en bonne place.

Le maire de Faugères tient à affirmer que cette réalisation est le moyen de saluer Michel Viala, dont les connaissances, en histoire locale, ont permis de corriger et d'actualiser la liste, bien trop longue, des poilus faugérois. L'ensemble



■ La rénovation du patrimoine local débute à peine.

n'aurait pas la même vérité, sans d'autres coups de chapeau en direction de M. Mira, marbrier, et de Stéphane Sanchez, entrepreneur de maçonnerie, pour leur travail.

Corres. ML : 04 67 95 12 03 • midilibre.fr

Midi Libre - 6 mars 2015

FOS : LA PLAQUE DU SOLDAT ARBOUY



La commune de Fos ne compte qu'un seul mort, Clément Louis Adrien Arbouy, né au village le 14 avril 1896, soldat au 105^e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi au Bois triangulaire, près de Chaulnes (Somme), le 6 octobre 1916. Une plaque de marbre lui rend hommage dans l'église paroissiale.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **ARBOUY**

Prénoms *Clément Louis Adrien*

Grade *Soldat*

Corps *105^e Régiment d'Infanterie R I*

N^o *8526* au Corps. — Cl. *1916*

Matricule. *519* au Recrutement de *Beziers*

Mort pour la France le *6 Octobre 1916*

à *Bois triangulaire près Chaulnes (Somme)*

Genre de mort *Fut à l'ennemi*

Né le *14 Avril 1896*

à *Fos, com de Roujan* Département de *Hérault*

Arr^o municipal (p^r Paris et Lyon). *Hérault*
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le _____
par le Tribunal de _____
acte ou jugement transcrit le *21. 12. 1916*
à *Fos, Hérault*

N^o du registre d'état civil _____

534-708-1921. [20434.]

Fiche du soldat Louis Ardouy
Mort pour la France
(www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

FOUZILHON : L'OBÉLISQUE DU PONT



Le monument vers 1930

Simple obélisque en bordure de l'avenue du Pont, à l'entrée du village, le monument de Fouzilhon porte une plaque où sont gravés les noms des « héros » du village : 10 soldats morts au champ d'honneur, celui de Laudice Colle, institutrice, victime civile en août 1918, et celui d'une victime de la guerre d'Algérie. Sur notre territoire, Fouzilhon comptabilise le plus fort pourcentage de soldats morts pour la France par rapport à sa population en 1911 : 6,37 %.

Un comité se forme en 1919 pour recueillir les dons de la population nécessaires à l'érection du cénotaphe. Le 8 janvier 1920, la municipalité de Fouzilhon, bien qu'elle soit « sans aucun revenu », vote une somme de 550 francs qui se rajoutera aux 7 199 francs de la souscription publique. On confiera au marbrier biterrois Henri Oechlin le soin de réaliser les travaux.

Le 1^{er} juillet 1923, le conseil municipal décide d'ajouter une plaque en bronze pour le 5^e anniversaire de l'armistice. Il en coûtera 300 francs à la commune. Le 26 janvier 1925, alors qu'il vient de visiter les trois premiers puits du gisement pétrolifère de Gabian récemment découvert, Vincent de Moro-Giafferri, ancien avocat de Landru et pour l'heure sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, descendra de voiture pour s'incliner devant le monument de Fouzilhon.



Sources

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 105/11, 1920-1923.
Le Petit Méridional, 27 janvier 1925.

Remerciements

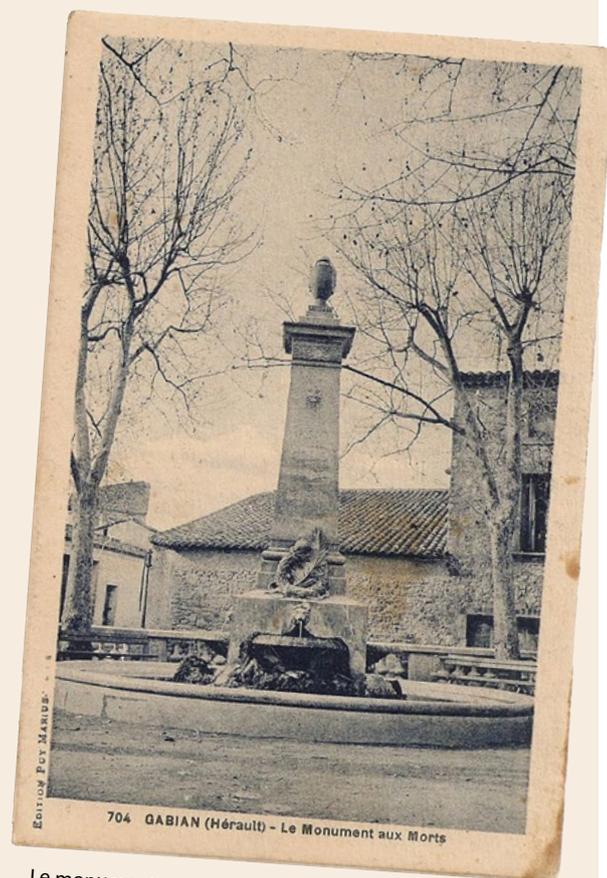
Yolande Drevet

Projet du monument de Fouzilhon
 dressé le 16 mars 1920 par Henri Oechlin
 (Archives départementales de l'Hérault, 2 O 105/11)

GABIAN : UN MONUMENT D'EXCEPTION



Photo Didier Rabaud



Le monument vers 1930

Le monument aux Morts de Gabian fait figure d'exception : obélisque en marbre de Laurens au milieu d'un bassin circulaire, il joue aussi le rôle de fontaine sur la place de l'ancienne poste. La colonne quadrangulaire de 5 m 60 surmontée d'une urne voilée de 1 m 20, porte gravée sur deux faces les noms des 28 victimes de la commune. Les deux autres faces sont ornées pour l'une d'un motif en bronze figurant un casque reposant sur une couronne traversée d'un laurier, pour l'autre d'une palme en bronze pointée vers le ciel. Sur le socle de la colonne, quatre petites vasques en marbre noir reçoivent par des mascarons en bronze un jet d'eau qui retombe ensuite dans un bassin circulaire en ciment de 6 m 80 de diamètre et 0 m 60 de profondeur. « Ici, écrit Odon Abbal¹, pas de gloire, ni de patrie : *Gabian à ses enfants morts pour la France*. Le monument est à la fois civique et funéraire, le sacrifice est reconnu sans être sublimé. L'ensemble invite plutôt au recueillement quotidien. »

Si, au lendemain du conflit, Gabian choisit d'honorer ses morts d'une manière particulièrement solennelle, c'est que son maire, Émile Astruc, vient d'être démobilisé « après 52 mois de dure souffrance ». Le 12 février 1919, devant une assemblée municipale encore réduite (4 des 12 conseillers sont encore mobilisés), il prononce un discours rassembleur :

« Messieurs et chers Collègues,

En reprenant les fonctions que mes obligations militaires m'avaient fait abandonner, mon premier devoir est d'adresser un salut ému à tous les morts de la commune tombés au champ d'honneur, aux disparus, aux blessés, aux prisonniers qui nous reviennent et enfin à tous ceux que cette maudite guerre a privés d'une affection quelconque.

Que d'éloges pourrait-on faire à nos héros qui dans cette gigantesque bataille ont su contribuer pour une large part au triomphe de la victoire. Pas un n'a manqué à l'appel du devoir patriotique que l'ennemi nous a imposé.

Cependant, après 52 mois de dures souffrances, leurs sacrifices n'ont pas été vains, puisque à bout de souffle les quatre puissances qui luttèrent contre nous ont dû demander grâce, et accepter sans réticence les conditions d'armistice qu'avec nos illustres alliés nous leur avons imposées.

Cette guerre que nous ne voulions pas sera, malgré tout, un bienfait pour l'humanité ; elle servira à tous les peuples à se ressaisir, car il est à présumer que les clauses de la paix qui va se traiter mettront dans l'action militaire une telle entrave que même nos farouches ennemis ne pourront plus sortir l'épée.

Attendons, Messieurs, avec confiance le résultat final des décisions que les diplomates de l'entente sont en train de discuter.

Désormais nous devons songer à maintenir parmi nous cette union sacrée que la grande majorité du peuple français a observée pendant la guerre. En ce qui concerne notre commune, je souhaite de tout cœur- et je m'y emploierai de tout mon humble pouvoir - que cette union qui a si bien réussi pendant la guerre fasse sentir encore pendant la paix ses heu-



reux résultats. Pour ma part, je ne me lasserai pas comme par le passé de remplir mes délicates fonctions au mieux des intérêts de tous.

Je n'ignore pas, hélas !, qu'il est difficile parfois de contenter tout le monde, mais j'ai hâte de dire que ma conscience ne sera jamais troublée car mon plus grand souci a été toujours de bien faire.

Et maintenant, Messieurs, il ne nous reste plus qu'à nous mettre au travail ; songeons aux victimes que ces quatre années et demie de guerre ont faites dans les rangs de la famille gabianaise ; nous devons les secourir par tous les moyens.

J'ajoute que lorsque nous nous sommes séparés, nous avons laissé des projets en suspens, qu'il nous faudra à nouveau mettre à l'étude, tels que : adduction d'eau potable, réparation de diverses rues, chemin du cimetière, et achat d'un corbillard. D'autres projets encore appelleront notre attention, entr'autres je vous signalerai la nécessité de construire un groupe scolaire. En un mot nous devons collaborer ensemble pour parer à toutes les difficultés ouvertes par la mauvaise crise qui vient de se terminer.

Qu'il me soit permis ici de remercier et féliciter notre honorable collègue, M. Marty, qui pendant quatre ans, et avec l'appui des conseillers municipaux restants, a su si bien se rendre digne de sa mission, en assurant les ingrates fonctions de premier magistrat de la commune.

Merci et félicitations aussi à notre dévoué instituteur, M. Dumée, qui, en dehors de ses heures de classe, s'est abandonné corps et âmes aux pénibles travaux de secrétaire de mairie. Personne n'ignore en effet combien la tâche de ce fonctionnaire a été dure.

Honneur aux femmes, épouses et mères de mobilisés qui, dans la mesure de leurs forces, ont contribué elles aussi à la victoire, en soutenant par leurs lettres le moral des chers absents, et surtout en les suppléant dans les travaux agricoles sans lesquels la disette eût amené la faillite de nos armes.

Je ne doute pas que les heures cruelles que nous venons de vivre nous aient assagis, et qu'après avoir combattu pour la liberté et le droit, les « poilus » se consacrent avec joie, dans la paix et la tranquillité des foyers retrouvés, à l'œuvre de rénovation qui les attend.

Même après les heures les plus critiques de son histoire, au lendemain de ses défaites, la France étonna le monde entier en se ressaisissant très vite ; il ne saurait en être autrement aujourd'hui qu'elle est victorieuse.

À se ressaisir, Messieurs, vous l'aidez dans votre petite sphère.

Il le faut pour que vive encore, grande et respectée, Notre France, et pour que vive avec elle la République ! »

En fin de séance, et faisant à nouveau l'éloge des soldats du village morts pour la patrie, le maire souligne que « le premier devoir de l'assemblée et de la population gabianaise serait de songer à nos chers morts. Pour ceux qui ont fait le sacrifice total, il n'est plus possible de rien tenter. Du moins pouvons-nous garder intact leur souvenir, conserver dans nos cœurs leur affection, et afin que leur exemple soit toujours présent à notre esprit et dans l'esprit de nos descendants, graver dans

la pierre leurs noms glorieux. » À l'unanimité, le conseil municipal décide la formation d'un comité de 5 membres, dont 2 pris en son sein, chargé de recueillir les souscriptions publiques et de déterminer l'emplacement du monument. En attendant, le conseil fait consigner dans le registre des délibérations le nom de 15 Morts pour la France. Le monument en portera 28.

Le 18 février 1921, le conseil approuve le projet dessiné par l'architecte biterrois André Francou, dont le montant s'élève à 35 000 francs : 14 000 francs pour l'aménagement de la place de la Poste où sera élevé le monument, 17 000 francs pour l'édifice de 6,85 m en pierre de Laurens, 4 000 francs pour les ornements en bronze (casque, couronne, palme et croix de guerre). Le conseil « exige avant tout un cachet artistique que seul un homme de l'art est capable de leur imprimer ». Ce sera le marbrier biterrois Henri Oechlin. La souscription publique ayant rapporté 14 526 francs (519 contributeurs de 0,50 à 300 francs), la somme manquante sera prélevée sur le montant d'un emprunt réalisé en 1914 pour un projet d'adduction d'eau remanié par la suite. Afin d'accélérer la réalisation du monument, il ne sera pas demandé de subvention au département ou à l'État. Au cours de la réception des travaux, le 20 juin 1922, on reconnaît qu'il serait bon d'amener l'eau au monument. La dépense de 3 500 francs sera votée le 10 août de l'année suivante.

L'inauguration du cénotaphe aura lieu le dimanche 26 août 1923 selon un programme que nous livre le journal *L'Éclair* dans son édition de la veille : « Dimanche matin, au cimetière, visite des autorités et sociétés locales à la tombe des soldats « morts pour la Patrie » ; 9 heures légales, formation du cortège devant la mairie ; 9 h 30, départ pour le cimetière ; 10 heures, dépôt d'une gerbe sur la tombe des soldats « morts pour la France » ; allocution du maire ; Andante par l'Harmonie gabianaise ; dislocation. Sur la Place Neuve, inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des enfants de Gabian « morts pour la France » ; 15 heures, réception des invités à la mairie ; 15 h 30, formation du cortège ; 16 heures, départ du cortège, itinéraire : rue Barbecane, rue du Portail, avenue de Faugères, Place Neuve, enceinte du monument : 1. Gloire à la France ! Harmonie gabianaise ; 2. Appel des Morts ; 3. Discours de M. Astruc, maire de Gabian ; 4. Andante, Harmonie gabianaise ; 5. Discours de M. E. Bousquet, conseiller d'arrondissement ; 6. Allégo, Harmonie gabianaise ; 7. Discours de M. Ruhl, conseiller général et député de la Seine ; 8. Pas redoublé, Harmonie Gabianaise ; 9. Discours de M. le Lieutenant-colonel ; 10. Andante, Harmonie gabianaise ; 11. Discours de M. Roustan, sénateur de l'Hérault ; La Marseillaise, Harmonie gabianaise ; dislocation. »

Le 26 janvier 1925, c'est un ministre qui s'inclinera devant le monument aux Morts du village après s'être incliné devant celui de Fouzilhon : Vincent de Moro-Giafferri, venu en délégation visiter les premiers puits du gisement pétrolier de Gabian. « Après s'être recueilli quelques instants, relate *Le Petit Méridional* du 27 janvier, il dépose une gerbe au pied de la stèle. Après avoir signé le livre d'or de la commune, le ministre monte dans son auto et, suivi du cortège officiel, quitte Gabian pour Cette [Sète], sous les acclamations populaires. »

Le 10 août 1923, le conseil municipal avait approuvé un projet d'aménagement des tombes des soldats dont le corps venait d'être rapatrié dans le cimetière du village. Pour 4 787 francs, Henri Oechlin proposa 15 bornes en pierre de Laurens, avec arêtes polies et parements bouchardés, reliées entre elles par une forte chaîne en aluminium. Deux stèles portent, en lettres gravées et dorées, les noms et prénoms des héros du village.

Dans l'église paroissiale, un triptyque ouvragé rappelle le sacrifice des 28 enfants du village « tombés au champ d'honneur ». Trois plaques de marbre blanc portant noms et décorations entourent une peinture qui figure un prêtre donnant sur le champ de bataille l'extrême onction à l'un d'eux.

Sources et notes

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 109 EDT 17, 1914-1925.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 109/1, 1920-1924.

Archives départementales de l'Hérault, Cimetière, 2 O 109/14, 1923.

Archives communales de Gabian, Monument aux Morts, 1 M 4, 1921-1923.

L'Éclair, 25 août 1923 ; *Le Petit Méridional*, 27 janvier 1925.

1. Cité par Abbal, *op. cit.*, p. 59.

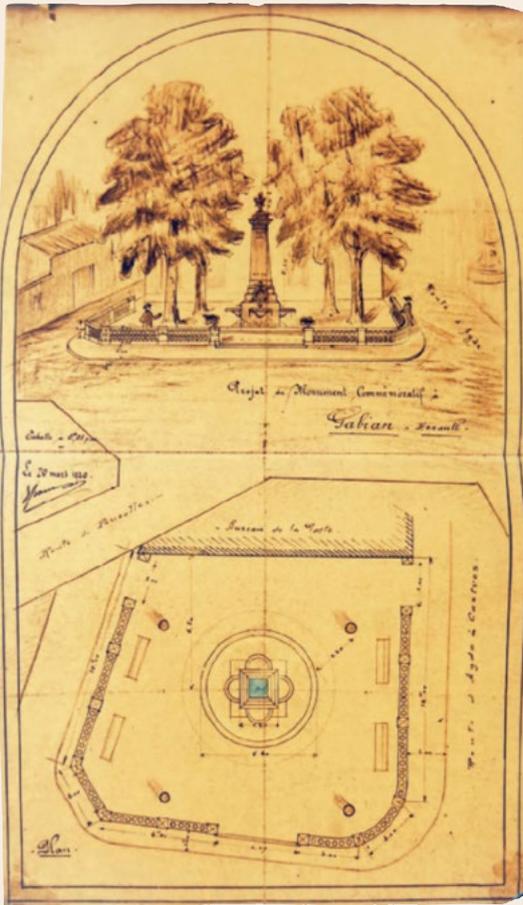
1. Monument aux Morts d'Autignac (photo Didier Rabaud)

2. Plaque commémorative de l'église (photo Guilhem Beugnon)

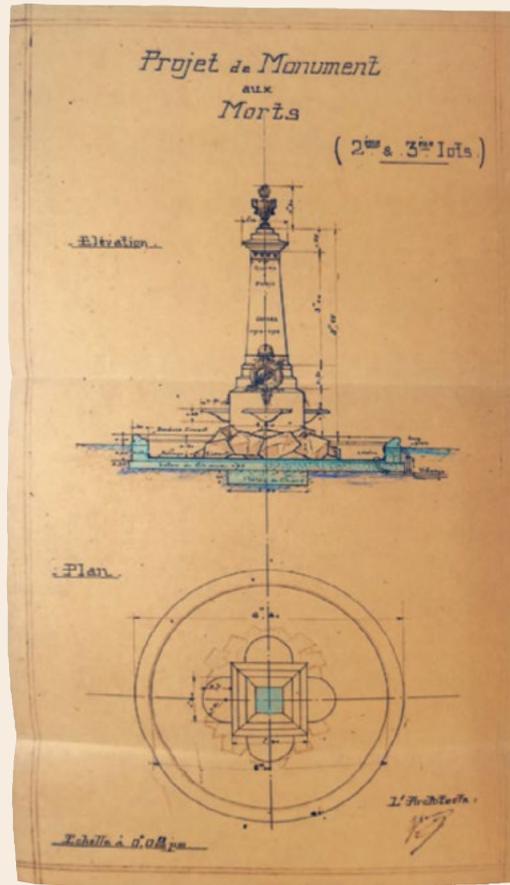
3. Courrier de Max Leenhardt au président de la commission des monuments aux Morts,



Hommage du conseil municipal dans le registre des délibérations - 12 février 1919
(Archives départementales de l'Hérault, 109 EDT 17)



1



2



3

- 1-2. *Projet de monument aux Morts par André Francou, 20 mars 1920*
(Archives départementales de l'Hérault, 109 EDT 300)
3. *Monument aux Morts du cimetière*
(photo Didier Rabaud)
4. *Triptyque ouvragé de l'église*
(photo Guilhem Beugnon)
5. *Première page du registre de souscription du Comité du monument aux Morts*
(Archives départementales de l'Hérault, 109 EDT 300)

5



4

Comité du Monument aux Morts

Liste des Souscripteurs.

Souscripteurs	Sommes	Souscripteurs	Sommes	Souscripteurs	Sommes	
Comptes transcription						
Bouges Pascal	50 00	Repos		261 50	Repos	375 00
Bouges Adolphe	50 00	Canac Adolphe	5 00	Castan François	5 00	
Bidal Edward	25 00	Basille	5 00	Montès François	5 00	
Baudouin Jules	10 00	Boussy José	5 00	Soubalot Jules	4 00	
Jules Baudouin	5 00	Maugéols Adolphe	10 00	Chavaz Michel	2 50	
M ^{me} Castan-Hélène	50 00	Castan Laurent	5 00	Boussac Marcelles	15 00	
Baudouin Jules Henri	20 00	Morès Marius	5 00	Bastère Jean	20 00	
Carlier Joseph	10 00	Jourd'at François	5 00	Luycheure	5 00	
M ^{me} Portal Adèle	10 00	Barraque Louis	5 00	Chavel Joseph	2 50	
Montès Louis	10 00	Josquy Espagnol	4 00	Canac Adolphe	5 00	
Bouquet Jean	5 00	Bidal Henri	20 00	Portal H. Eugénie	5 00	
Placer	5 00	Castan Lucille	10 00	Portal Léa	2 00	
Soriano Pierre	1 50	Castan Léonore	5 00	Bastal Marie	4 00	
Bidal Marie	10 00	Bidal François	15 00	Mondou	5 00	
Soubalot Philippe	5 00	Bidal Adolphe	10 00	Lépic François	10 00	
Cézyr Elie	5 00	Boules Emile	5 00	Castan Hélène	5 00	
Abel Christophel	5 00	Guilard Joseph	5 00	Baudouin père	5 00	
Abel Germain	5 00	Jouré Louis	5 00	Chavel Melaine	5 00	
Roussel Louis	5 00	Castan Adolphe	1 00	Jouglu Joseph	100 00	
Bouges Adolphe	5 00	Jourd'at Pierre	5 00	Christie Adolphe	200 00	
L'Honnague René	5 00	Jourd'at Adolphe	10 00	Guerra Paul	200 00	
2 reports 261 50		2 reports 375 00		2 reports 375 00		

LAURENS : LE COQ D'INJALBERT



Photos Didier Rabaud



Adossé à la façade des écoles, un portique dorique couronné des armes de la ville sert d'écrin à une plaque de marbre portant gravés les noms des 32 héros de la commune. Sur le fronton, une dédicace, unique dans le département, s'adresse aux générations futures : « Enfants, n'oubliez pas, c'est pour vous qu'ils sont morts ».

Le 5 avril 1919, un comité de 14 membres (12 propriétaires, le receveur-buraliste et le curé) se constitue autour du colonel Gabriel Mirepoix, propriétaire du château de Grézan, afin de recueillir l'argent nécessaire à l'érection d'un monument aux Morts dont on confie l'exécution aux Marbreries Générales.

En 1920, le célèbre sculpteur biterrois Jean Antoine Injalbert offre à la commune un coq en marbre de Laurens chantant la victoire, ses griffes plantées dans un casque à pointe allemand. Il trône, triomphant, devant le monument aux Morts. Il y a quelques années, l'animal fut retrouvé au sol. Afin de le préserver de tout autre acte de vandalisme, on le mit à l'abri dans l'escalier principal de la mairie. Grâce à une souscription, une réplique le remplace devant l'école depuis décembre 2014.

Le 5 novembre 1921, Marc Gleizes, maire de Laurens, expose à son conseil : « l'exhumation des corps des soldats devant commencer prochainement et Laurens devant en recevoir, il y a lieu de prévoir immédiatement une sépulture pour recevoir seize enfants du village morts pour la France ». Afin de satisfaire « au désir de la population plusieurs fois exprimé dans cette assemblée », il propose de construire un tombeau, au centre du cimetière, dont les travaux seront confiés à MM. Raoul Germain et Viala, entrepreneurs à Laurens. Le 5 octobre 1922, Armand Anglade, carrier à Laurens, s'engage à mettre en place une pierre tombale en marbre, en forme d'un sarcophage, pour la somme de 2 000 francs. L'année suivante, il fournira un obélisque en marbre noir orné d'une croix de guerre monumentale et d'une plaque portant les noms des 32 soldats du village tombés au champ d'honneur.

Dans l'église paroissiale, un autel en marbre rouge de Laurens orné d'une croix de guerre porte 38 noms de poilus. On lui adjointra quelques années plus tard une plaque à la mémoire des six soldats du village morts durant la Seconde Guerre mondiale. Comme à Gabian, une peinture à l'arrière du monument représente un champ de bataille mais c'est ici un ange, en écho à la sculpture qui surmonte l'autel, qui vient apaiser un soldat agonisant.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 1 MI 908/7, 1912-1959.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 130/1, 1921-1923.

Archives communales de Laurens, Cimetière, 1 M 9, 1919-1929.

Archives communales de Laurens, Monument aux Morts, restauration, 5 W 10, 2000-2001.



MAGALAS : LA VICTOIRE DE MAGROU



Photo Didier Rabaud

Devant le collège, autrefois école Camille Granier, une France victorieuse élève vers le ciel un glaive triomphant tandis que, de l'autre main, elle porte des palmes à ses enfants.

Si l'on en croit le quotidien *L'Éclair* du 28 novembre 1918, c'est dès le 19 du même mois que le conseil municipal de Magalas « décide d'ériger sur la place de la mairie un monument à la mémoire de nos pauvres enfants tombés pour la patrie ; à cet effet un Comité sera ultérieurement nommé en vue de recevoir, par souscriptions, une partie du montant de la dépense ; la générosité de la population magalassienne ne fera que grandir le monument ». En fait, la décision ne sera prise que le 25 mars 1919. Ce jour-là, considérant « qu'il est du devoir de tous de reconnaître publiquement la bravoure et l'esprit de sacrifice de nos soldats », le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de construction d'un monument aux Morts devant la future école de garçons. L'exécution du projet sera confiée à Adrien Avon, architecte à Béziers, et Jean Magrou, sculpteur à Paris. Afin de « maintenir à l'œuvre son caractère d'union sacrée », on confie à un comité de 17 personnes, sous la présidence du maire, le soin de conduire une souscription publique. Elle rapportera la somme de 27 000 francs.

Le projet de l'architecte, approuvé le 29 août 1921, se compose d'un socle élevé, en marbre de Laurens, portant gravé le nom des victimes magalassiennes, et d'une figure symbolique en bronze, haute de 2,60 m. Œuvre de Magrou, elle représente une France victorieuse, couronnée de lauriers et drapée à l'antique, « jetant son cri d'allégresse et portant des palmes à ses enfants ».

L'ensemble du monument est évalué à 70 000 francs (dont la moitié pour la sculpture). La commission départementale demande s'il ne serait pas possible d'en diminuer le prix mais l'entrepreneur Corbières assure ne pouvoir faire aucune concession. « Considérant que ces monuments doivent être exécutés d'une manière impeccable en raison de leur caractère sacré », la municipalité maintient le montant du marché » par une délibération du 17 janvier 1922. On recourra à l'emprunt pour financer ce projet, le plus onéreux de notre territoire.

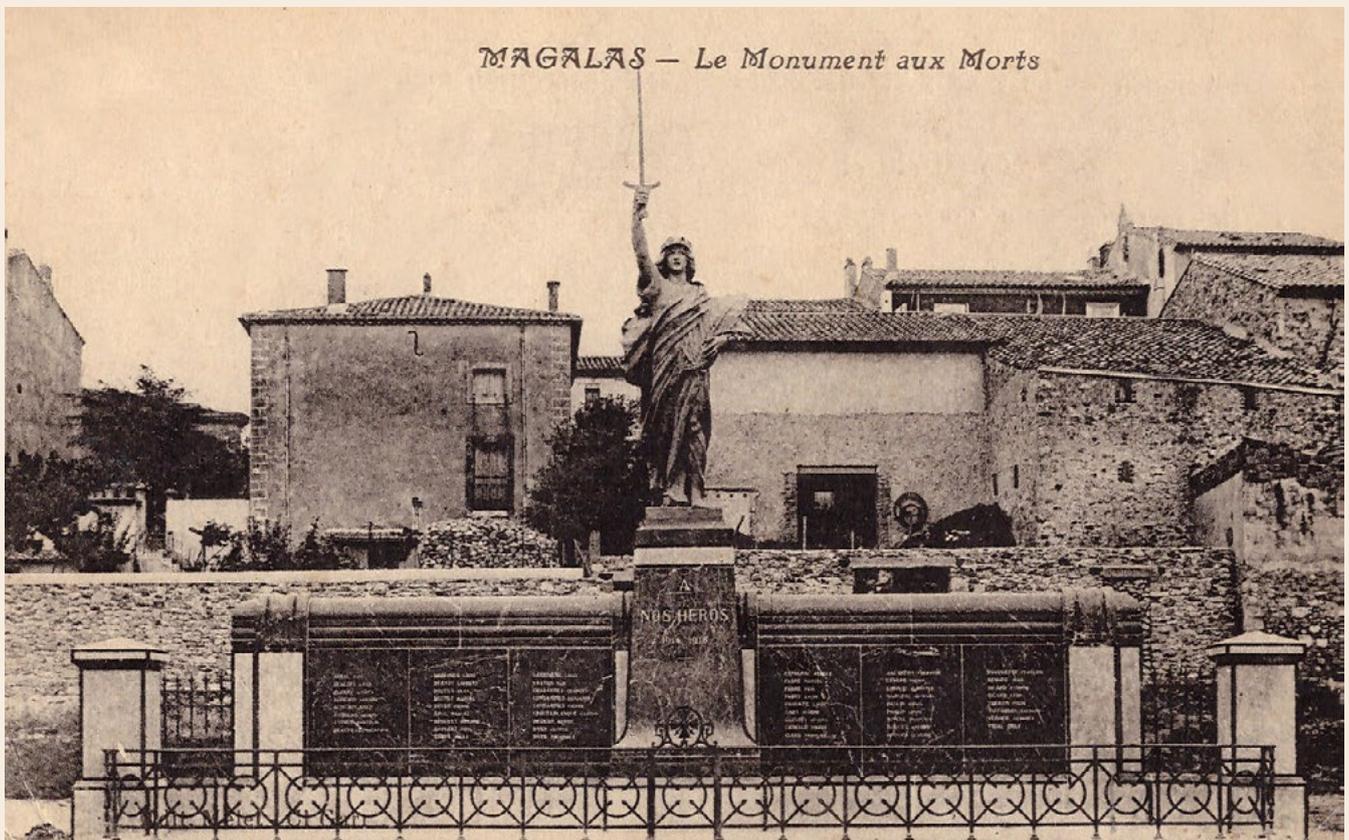
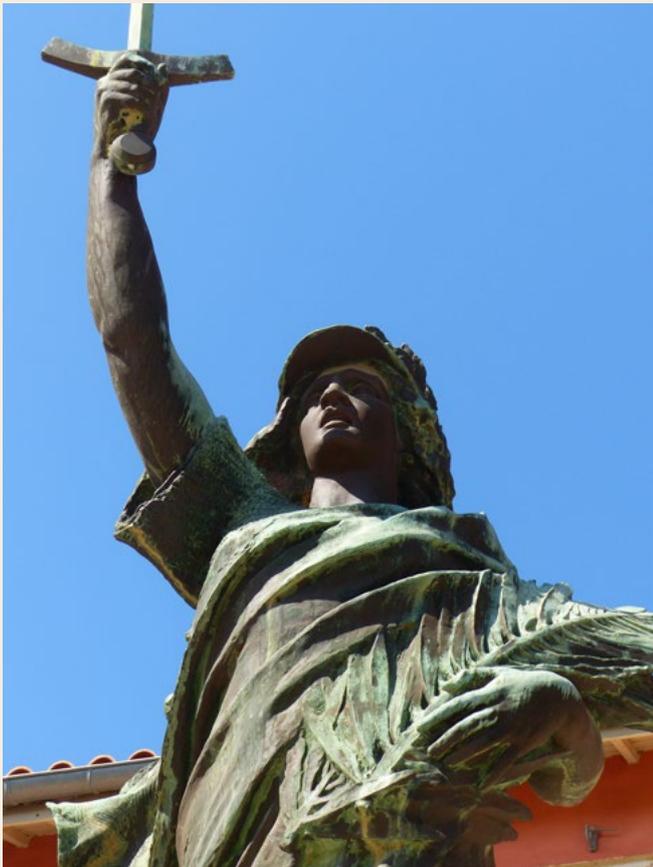
Les travaux sont réceptionnés provisoirement le 28 avril 1924, définitivement 4 mois plus tard. Le 10 mai 1924, bien tardivement, l'Etat attribue une subvention de 5160 francs pour l'érection du monument. Elle sera affectée, ainsi qu'un don du maire de 340 francs, à la construction dans le cimetière d'un caveau pour les soldats dont le corps a été rapatrié (projet Avon, réalisation Marcelin Bertrand).

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 114 PUB 8, 1905-1926.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 147/6, 1919-1934.

L'Éclair, 28 novembre 1918.



1. La France victorieuse de Magrou (photo Didier Rabaud)
2. Monument aux Morts du cimetière (photo Didier Rabaud)
3. Le monument aux Morts avant la construction de l'école Camille Granier (coll. Guilhem Beugnon)

MARGON : AU PIED DU CALVAIRE



Photos Didier Rabaud

À Margon, deux monuments rappellent le souvenir des 10 enfants du village morts pour la France : une plaque en marbre fixée sur le socle du calvaire, au carrefour des avenues de Roujan et d'Alignan-du-Vent, et une stèle dans le cimetière surmontée d'une urne drapée et ornée des attributs classiques de la guerre (casque et glaive), de la victoire (rameaux de laurier) et de la paix (palme).



MONTESQUIEU : DANS L'ÉGLISE DE PADERS

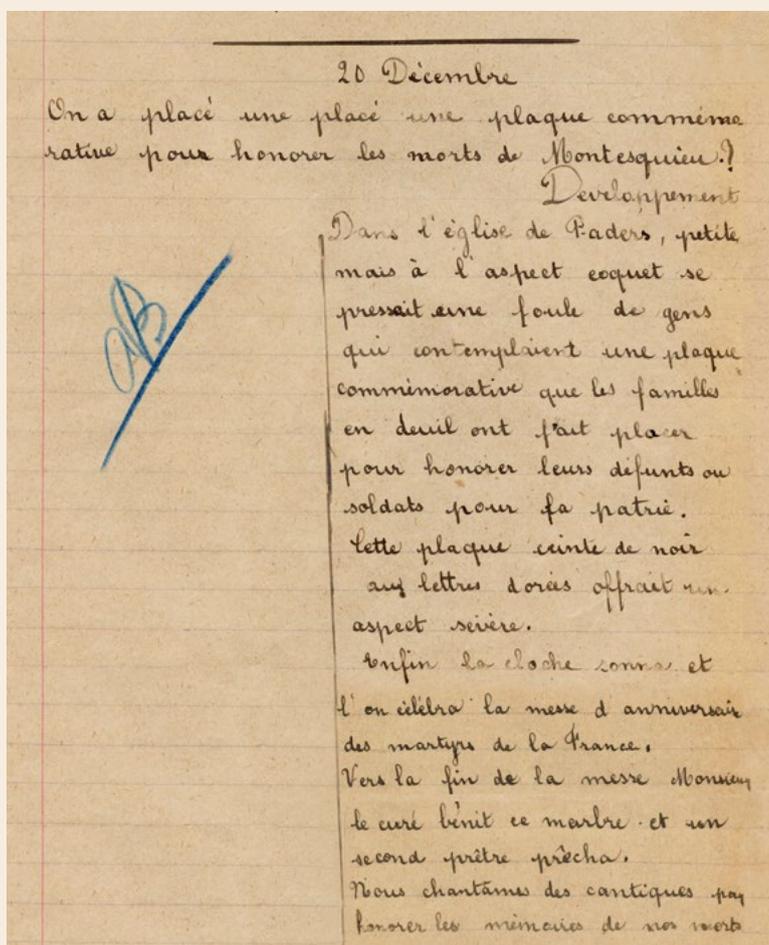


C'est dans l'église Saint-Michel du hameau de Paders que l'on trouvera la marque du souvenir de la Grande Guerre : une plaque en marbre ornée de quatre drapeaux et d'une croix latine, portant le nom des cinq victimes de la commune, le lieu, la date et l'âge de leur décès. La mention « offerte par les familles en deuil » nous éclaire sur le financement du projet tandis qu'une page du cahier d'écolier de Raymonde Gusmaroli, 12 ans, en date du 20 décembre 1919, relate en quelques lignes la cérémonie de bénédiction : « Dans l'église de Paders, petite mais à l'aspect coquet, se pressait une foule de gens qui contemplaient une plaque commémorative que les familles en deuil ont fait placer pour honorer leurs défunts ou soldats pour la patrie. Cette plaque ceinte de noir aux lettres dorées offrait un aspect sévère. Enfin la cloche sonna et l'on célébra la messe d'anniversaire des martyrs de la France. Vers la fin de la messe, Monsieur le Curé bénit ce marbre et un second prêtre prêcha. Nous chantâmes des cantiques pour honorer la mémoire de nos morts. »

Sources

Archives privées, Les Arts Vailhan.

Photos Guilhem Beugnon



MURVIEL-LÈS-BÉZIERS : LE POILU DE SUDRE



Photo Didier Rabaud

Devant l'hôtel de ville installé en 1881 dans l'ancien château seigneurial, un poilu vainqueur, la crose à terre, monte la garde sur fonds de vignobles et de monts bleutés.

Dès le 25 janvier 1919, le conseil municipal de Murviel projette l'érection d'un monument aux Morts. Deux ans plus tard, jour pour jour, un projet est soumis par Georges Gros, directeur des travaux communaux. Henri Oechlin, directeur des carrières de marbre du Languedoc, s'engage pour 12 000 francs à fournir un socle en marbre de Laurens sur lequel seront gravés les noms de 86 soldats et la dédicace « Aux enfants de Murviel morts pour la Patrie - 1914-1918 ». Pour 18 000 francs, le sculpteur Raymond Sudre, grand prix de Rome en 1900, fournira de son côté un poilu en bronze coulé haut de 1,80 m, conforme au sujet exposé au dernier salon des artistes à Paris (n° 4015). La commune est autorisée à élever son monument par décret présidentiel en date du 4 janvier 1922.

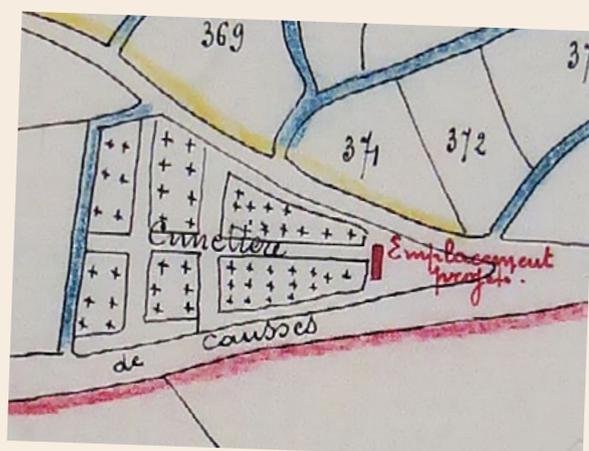
Si le maire souhaite que le monument soit érigé dans le cimetière, la population préfère la place devant l'hôtel de ville d'où l'on « jouit d'une vue splendide sur un large horizon ». Une réunion publique est organisée dans la salle de conférence au cours de laquelle, nous dit la tradition orale, le maire claqua la porte en lançant : « Mettez-le où vous voulez, je ne l'inaugurerai jamais ! ».

Une souscription lancée auprès de la population a rapporté la somme de 18 487 francs. La réception provisoire des travaux interviendra le 20 février 1922, la définitive un an plus tard. Le 30 juin 1925, Eugène Darcondeau, serrurier à Magalas, s'engage pour 2 200 francs à placer une grille en fer forgé autour du monument.

Sources

Denis Rouquette *et al.*, « Sur quelques monuments aux Morts du Biterrois », *Études héraultaises*, 1988.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 178/1, 1921.



Emplacement projeté dans le cimetière

Archives départementales de l'Hérault, 2 O 178/1

NEFFIÈS : LA BÉNÉDICTION DE LA DISCORDE

À l'entrée du cimetière, le monument aux Morts de Neffîès prend la forme d'un obélisque surmonté du flamme et orné d'attributs militaires (drapeaux, grenades, casque Adrian), civils (blason de la commune) et religieux (croix latine). Une plaque en marbre blanc rappelle le souvenir des 42 « Enfants de Neffîès Morts pour la France ».

L'Éclair du mardi 21 juin 1921 relate l'inauguration du monument deux jours plus tôt : « Après la messe des morts, le clergé, précédé de la croix, du drapeau de la Jeunesse Catholique et de tous les fidèles s'est rendu au cimetière pour bénir le monument. Après les prières liturgiques, notre dévoué pasteur a, au nom de la paroisse, déposé une couronne aux pieds du monument et a prononcé une vibrante allocution pour glorifier la mémoire de nos chers morts. Au nom du groupe Bayard, de la Jeunesse Catholique, un des membres a déposé une couronne et en quelques mots a adressé un souvenir ému aux 42 soldats de Neffîès tombés pour la France. Le chœur des demoiselles a ensuite chanté l'Hymne aux morts : *Ceux qui pieusement*. L'absoute a clôturé la cérémonie religieuse. Le soir à 3 heures a eu lieu la cérémonie officielle. La municipalité et les diverses sociétés de la commune se sont réunies à la mairie et le cortège s'est dirigé vers le cimetière dans l'ordre suivant : les enfants des écoles, la jeunesse de Neffîès, les vétérans des armées de terre et de mer, la société de secours Mutuels *l'Union des Classes*, chaque société avec drapeau ; le conseil municipal précédé du drapeau communal, les Pupilles de la Nation portant tous en sautoir une écharpe tricolore, la fanfare de Pouzolles qui a joué divers morceaux de circonstance ; suivait ensuite toute la population de Neffîès. Signalons de nombreuses couronnes : celle du conseil municipal, le Secours mutuel, les vétérans, la C. G. des vigneron, la jeunesse de Neffîès. À l'arrivée au cimetière, M. Rouaud, président du comité, a pris la parole pour remettre le monument à M. le Maire. Au nom de la population, M. le Maire a remercié et a fait l'appel des soldats morts par les enfants des écoles. M. Giscard a parlé au nom des Pupilles de la Nation et M. Élie Eustache, président de la Mutuelle, a adressé un touchant souvenir à tous ceux qui sont tombés pour la France. La cérémonie a pris fin et le cortège s'est retiré aux sons entraînants de la marche lorraine exécutée par la fanfare de Pouzolles qui, par sa présence, a rehaussé l'éclat de cette cérémonie. »

La bénédiction du monument par le curé n'est pas du goût de tous les conseillers municipaux. Le 22 juin, Marin Calas, Ferdinand Boyer et Henri Carrière donnent leur démission. En conseil municipal, le maire Émilien Sauris expliquera avoir autorisé cette bénédiction dans un but de « concorde locale » et, de ce fait, l'inauguration officielle « a revêtu un caractère des plus imposants par suite de l'empressement de toute la population à venir rendre hommage aux Enfants de Neffîès « Morts pour la France ». Ces démissions paraissent être le fait du programme communiste des trois conseillers démissionnaires qui s'abritent derrière un prétexte pour se séparer d'une majorité qui a à cœur de remplir sa tâche en respectant les lois fondamentales du pays, et de poursuivre par sa bonne administration et sa largeur de vues l'apaisement des querelles et des divisions locales ». L'assemblée approuve la ligne de conduite de son maire.

Sources

Archives municipales de Neffîès, Délibérations communales, 1921.

L'Éclair, 21 juin 1921.



Photo Did



Photos Guilhem Beugnon

PAILHÈS : L'OBÉLISQUE À LA CROIX DE GUERRE

Dans le cimetière de Pailhès, simple obélisque orné d'une croix de guerre 1914-1918, le monument aux Morts porte aujourd'hui deux plaques en marbre gris qui rappellent le sacrifice des enfants du village morts pour la France durant les deux guerres mondiales : 7 pour la première, 1 pour la seconde. L'église renferme une plaque en marbre noir gravée des mêmes noms.



Photos Didier Rabaud

Photo Didier Rabaud

POUZOLLES : LA FRANCE VICTORIEUSE DE MAGROU

Sous les platanes centenaires de la Promenade, une France victorieuse garde les « Morts glorieux » du village.

Dans une délibération du 5 octobre 1919, le maire de Pouzolles, Daladin Calas, rappelle que « depuis 1915, le but poursuivi fut celui de l'érection d'un monument à nos soldats morts pour la défense de notre patrie. Nous le voulions digne de l'héroïsme, digne du sacrifice de nos braves. Aujourd'hui nous touchons au but, notre rêve se réalise. » La commune s'est adressée à l'architecte biterrois Adrien Avon qui a livré son projet le 31 juillet : sur un socle en marbre de Laurens portant le nom des 38 soldats morts au combat, une statue en pierre de Lens, haute de 2 mètres, représentera « la France victorieuse gardant ses morts ». Jean Magrou se voit confier l'exécution de la sculpture, pour un montant, livraison comprise, de 13 369 francs. Il réalise une République altière à la manière de celle que son maître Jean-Antoine Injalbert exécutera pour Cournonterral, mais plus statique, plus pudique, drapée à l'antique, couronnée de lauriers, appuyée sur le fût d'une colonne quadrangulaire et tenant fermement une épée dans sa main droite. Elle porte vers l'est son regard farouche. Magrou signera, avec quelques variantes, des oeuvres du même genre à Castelnau-de-Guers, Colombiers, Magalas et Saint-Geniès-de-Fontedit. Pour 8 898 francs, Joseph Tisseyre, de Pouzolles, fournira le socle gravé.

Aussitôt lancée, une souscription publique rapporte la somme de 16 329 francs (314 souscripteur, de 0,25 à 2 200 francs) que viendront compléter deux crédits d'un montant total de 6 700 francs.

Par ailleurs, onze familles pouzollaises ont demandé le transfert du corps de leur soldat dans le cimetière communal. Par délibération du 13 février 1922, le conseil municipal décide d'y réserver un emplacement de 33m² pour l'érection d'un monument et une concession perpétuelle de 3 m² pour chaque soldat. Marius Marre, entrepreneur du village, fournira une stèle funéraire en pierre de Laurens de 2 mètres de haut.

L'inauguration du monument de Magrou et de la stèle du cimetière, fin juillet 1922, fera l'objet de trois articles (le fait est rare) dans le quotidien *L'Éclair* qui reproduit *in extenso* les discours de l'abbé Durand, curé de la paroisse, d'Alban Bousquet, maire de la commune, de Georges Blanc, vice-président du Comité du monument, et de Raphaël Rhul¹, député de la Seine et conseiller général du canton de Roujan. Un cortège se forme devant la mairie composé des enfants des écoles de filles et de garçons, de la fanfare pouzollaise sous la direction de son chef, M. Granide, du Comité du monument, du maire et de son conseil, du député Rhul, du colonel Réchaud, commandant le 96e régiment d'infanterie, délégué du ministère de la guerre, et de toute la population. Au cimetière, l'abbé Durand et Alban Bousquet prennent la parole avant que la fanfare ne joue une marche funèbre et que les enfants des écoles ne déposent des bouquets de fleurs « aux pieds du marbre érigé au centre de l'emplacement réservé aux militaires réinhumés au cimetière natal (*sic*) ». Sur la promenade, Georges Blanc remet le monument à la ville. Suivent le discours du maire, l'appel des 38 morts de la commune, les discours du député et du colonel, la Marseillaise. Un apéritif offert à un public choisi clôturera la cérémonie.

Discours de l'abbé Durand, curé de Pouzolles

« Ne suis-je pas téméraire de prendre la parole dans une assemblée aussi distinguée et aussi nombreuse, cependant il faut bien que je vous dise tout le contentement que nous cause votre présence à cette triste cérémonie et que je vous exprime toute notre reconnaissance pour l'honneur que vous faites à nos morts de guerre. Ils nous sont si chers ces morts. Nous les avons tant pleurés, nous les regrettons si vivement. Et ils le méritent. Que n'ont-ils fait pour nous ? Pour nous maintenir ce que nous sommes. Que nous leur avons coûté cher ! C'est pour cela que nous les aimons davantage. Aussi ce souvenir de leur dévouement, de leur sacrifice, est profondément gravé dans nos esprits et surtout dans nos cœurs. Le marbre de ce monument s'effritera plus tôt que le souvenir de nos libérateurs s'altérera, encore moins s'effacera de nos mémoires.

Si nous avons érigé à grand frais ces deux monuments, ce n'est pas pour raviver le souvenir des



enfants du pays morts pour la France, mais uniquement pour glorifier leurs sacrifices héroïques comme témoignage de notre reconnaissance et transmettre le souvenir aux générations futures.

Encore une fois merci à vous, Messieurs, qui êtes venus célébrer avec nous la gloire de nos victimes de la guerre.

À vous, chers parents qui portez encore les insignes de la tristesse et du deuil, laissez-moi vous dire : Ne pleurez plus. En perdant vos enfants, vous avez donné des souvenirs à la France, vous avez assuré sa gloire et sa puissance.

Le sang de nos héros comme une semence tombée en bonne terre, lèvera un jour et engendra d'inoubliables légions d'hommes forts, courageux, intrépides qui maintiendront la France glorieuse, puissante, inviolable.

Et vous, chers compatriotes qui avez porté le dévouement jusqu'au sacrifice de votre vie, recevez l'hommage de cette admiration, de nos louanges, recevez l'expression de notre reconnaissance. Non, votre mémoire ne périra jamais. Reposez en paix dans cette terre bénie et jouissez éternellement de la gloire et de la béatitude que vous avez si bien méritées. »

Discours d'Alban Bousquet, maire de Pouzolles

« Mes chers concitoyens,

Le 11 novembre 1919, nous étions réunis pour la première fois, à cette même place, pour apporter comme aujourd'hui notre tribu d'hommages aux enfants de Pouzolles morts pour la patrie, et célébrer l'anniversaire d'une date inoubliable car elle marque dans l'évolution des peuples civilisés une étape douloureuse de l'humanité en marche pour le triomphe de la justice imminente si chère au cœur de tous les Français. Nous indiquions alors que pour perpétuer, à travers les siècles à venir, le souvenir du noble sacrifice de nos héros, les plus fiers, une colonne de marbre se dresserait sur leur tombe, établissant ainsi un trait d'union entre cette terre dont nous faisons tous, corps et âme, partie intégrante et l'univers tout entier qui nous entoure et nous couvre de ses profondeurs insondables.

Par elle, l'âme de nos héros s'élevant vers l'infini demeure en contact éternel avec tous ceux qui vivront l'histoire du monde, consacrant ainsi leur droit incontestable à l'immortalité.

Que de nos cœurs, un hymne s'élève à la gloire de nos soldats martyrs, que la lyre exhale ses mélodieux accents pour bercer le dernier sommeil de nos enfants et de nos frères, que la terre où ils reposent se couvre de fleurs et, dans un élan de fierté suprême et généreux de reconnaissance et d'amour, rendons hommage à tous ceux qui furent de grands exemples de vertus civiques, héros admirables aujourd'hui auréolés de gloire. Inclignons-nous sur leur tombe, dernier asile de leur dépouille glorieuse. »

Discours de Georges Blanc, vice-président du Comité du monument

« Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,

J'éprouve une grande et bien légitime fierté ; elle n'a d'égale que la tristesse profonde qui m'étreint à la seule pensée de l'honneur qui méchoit.

Appelé, de par mes modestes fonctions, à dire bien haut ce que chacun de nous pense tout bas, je crains fort que ma faible voix ne soit impuissante à se faire l'écho fidèle des vibrations profondes, effluves de nos cœurs, dont l'amplitude dépasse le champ de tout cerveau humain.

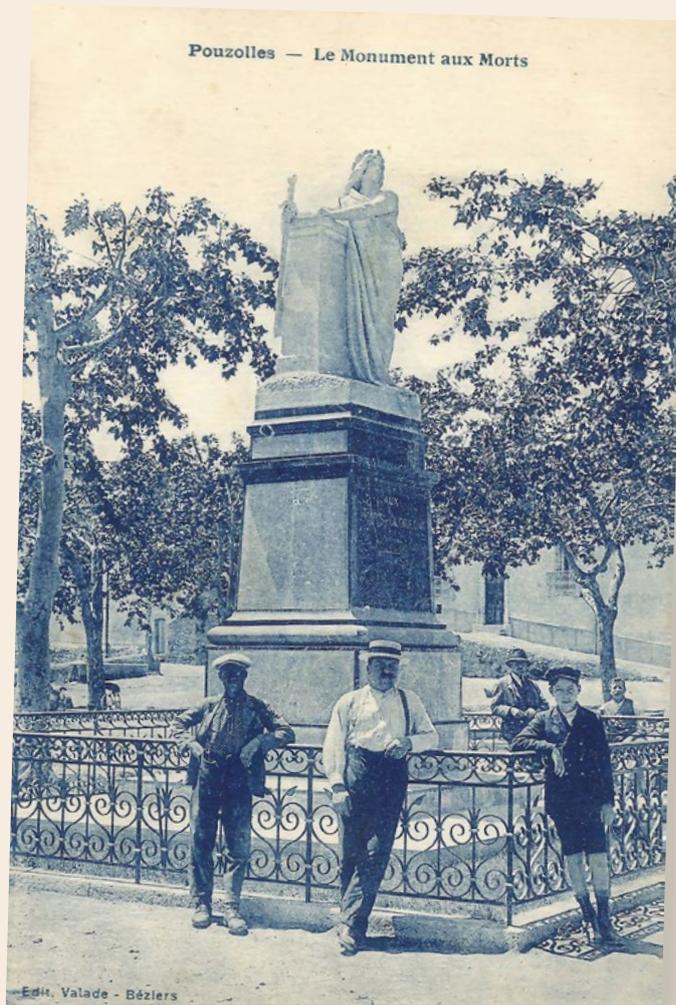
S'il est une tâche noble et généreuse entre toutes, c'est bien celle pour laquelle nous voilà tous réunis aujourd'hui.

C'est que l'heure est enfin venue d'accomplir le plus grand des devoirs jusque dans ses limites extrêmes ; c'est d'apporter ici notre tribut d'hommage à la mémoire de nos héros, de nos fils, de nos maris, de nos pères, de nos camarades de combat.

Et pour cela, répondant à notre appel, nous voyons près de nous les représentants qualifiés des éléments qui composent les forces vives de la nation, rehaussant ainsi de leur présence l'éclat de cette cérémonie pour laquelle ils ont été conviés parce qu'il est nécessaire que, par eux, la France entière y soit représentée.

Mais, si nous devons leur adresser nos remerciements les plus vifs, parce que bien mérités, nous ne devons pas passer sous silence la noble pensée qui, à son heure, a germé dans l'esprit des membres du Comité du Monument à nos morts glorieux.

Le monument aux Morts, vers 1920
Éd. Valade, coll. G. Beugnon



Dans un élan de piété généreuse, ils ont conçu le projet de graver dans le marbre le nom de nos héros.

Pour cette tâche si ardue, secondés par la population tout entière, ils ont fait appel au concours d'un maître dans l'art de la sculpture admirablement secondé lui-même par toute une pléiade d'artistes, et aujourd'hui leurs efforts couronnés de succès. J'ai l'insigne honneur de recevoir de leurs mains, au nom de la population de Pouzolles qui l'accepte, cette œuvre d'art, tout simplement admirable, qui apparaît à vos yeux.

L'œuvre est belle en soit, et son éloquente simplicité témoignera du goût raffiné qui a présidé au choix du modèle sans préjudice de la maîtrise dans l'exécution.

Érigé sur le point le plus fréquent de notre cher village, ce monument sera pendant les siècles à venir le témoin muet de l'évolution des générations futures ; il leur rappellera que les fils de France à toutes les époques de notre histoire nationale, et tout particulièrement pendant la douloureuse période qui s'étend de 1914 à 1918, ont su comprendre leur devoir dans la défense de la patrie en danger.

Dans la terrible hécatombe qui a bouleversé le monde, couvrant la terre de ruines et de deuils, les meilleurs d'entre nous ont disparu dans la tourmente, baignant de leur sang généreux et vermeil le sol sacré de la mère Patrie. Sublime sacrifice consenti pour la sauvegarde de la liberté menacée.

Honneur à ces héros incomparables qui ont forcé l'admiration du monde entier.

Pouzolles s'enorgueillit d'être par eux inscrit au Livre d'or de l'histoire.

Leur nom passera à la postérité, suprême récompense des nobles cœurs, des grands Français.

Et vous, petits enfants, notre espoir dans l'avenir, écoutez la douloureuse et longue liste que je vais appeler. Dans la pureté de votre âme qu'aucune passion humaine n'a pu encore ternir, faites-vous l'écho des morts qui de nos cœurs montent à nos lèvres. [suivent les noms des 38 Morts au Champ d'Honneur]

Telle est la réponse sublime qui parvient à nos oreilles. Ces simples mots valent tout un poème écrit en lettres de sang sur la surface du globe.

Nous y lisons la conduite héroïque de ceux que nous avons aimés et nous pensons dans la gloire attachée à leur nom le réconfort moral si nécessaire pour continuer dans l'avenir l'œuvre sublime pour laquelle ils sont morts.

Mères, séchez vos larmes.

Seule la dépouille mortelle de vos chers enfants fait retour à la terre, mais leur âme si noble et si pure se dégage et s'élève au-dessus de toutes choses, obéissant ainsi aux lois suprêmes de l'immortalité. »

Discours de Raphaël Rhul, député de la Seine et conseiller général du canton de Roujan

« Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,

Invité par la municipalité, j'ai accepté avec empressement de représenter le Conseil général à l'inauguration de ce beau monument élevé à la mémoire des enfants de Pouzolles morts pour la France.

Nous avons pensé qu'il était de notre devoir de venir dire à nos chers disparus et à leurs familles que nous n'oublions pas l'ultime sacrifice qu'ils ont fait à la cause sacrée de la patrie.

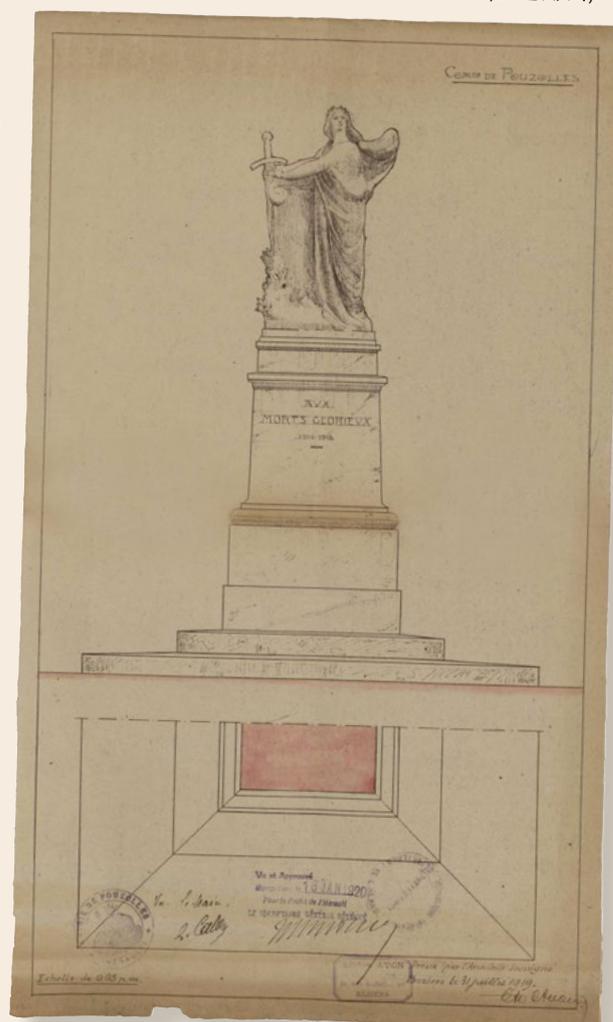
Nul plus que moi ne peut mieux ressentir la piété fervente qui entoure leur mémoire : moi qui suis des vôtres, moi qui ce matin, en venant vers vous, m'inclinai respectueusement en passant devant le petit cimetière de Roujan où dorment tant des miens.

Moi qui, comme tant d'autres ici, ne peut regarder la douce et petite rivière qui coule silencieusement devant nous sans penser qu'elle a connu nos ébats et nos cris d'enfants.

Nous avons voulu que notre présence soit l'attestation vivante de la reconnaissance et du souvenir.

Oh ! Nous savons bien aujourd'hui que l'écho des derniers fracas des batailles s'est éteint, qu'il en est qui pensent en égoïste que vivre était leur droit et que le devoir des autres était de mourir.

*Dessin en élévation du monument aux Morts dressé par l'architecte Adrien Avon, 31 juillet 1919
Hauteur totale : 4,50 m ; hauteur de la statue : 2,20 m
(Archives départementales de l'Hérault, 2 O 214/1-1)*



Mais je vous le demande à vous tous, Mesdames et Messieurs, vraiment, avons-nous le droit d'oublier ?

Ces morts, dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, ont souffert plus que nous ne pouvons l'imaginer. S'ils pouvaient se lever, ils nous diraient : n'oubliez pas nos veuves, nos orphelins, nos pauvres parents, tous ces êtres aimés qui ont revêtu pour nous des habits de deuil. Aidez-les moralement et matériellement. Remplacez-nous auprès d'eux. Il n'est pas permis après une aussi terrible catastrophe de rester indifférent à la douleur qu'elle a semée !

Ils diraient encore : Tous ne sont pas morts, ceux qui ont participé au grand drame. Parmi nos anciens frères d'armes, il y a des mutilés, des malades qui traînent et traîneront peut-être toute leur pauvre vie le cortège des souffrances qui les accompagne depuis le jour où ils sont tombés sous les balles et les obus. Aidez-les aussi...

Ils nous diraient tout cela, ceux que nous glorifions aujourd'hui, s'ils pouvaient parler. Mais leur voix s'est tue à jamais !

Soyez sans crainte, anciens combattants, qui avez souffert avec eux et qui savez ce qu'ils pensaient quand ils étaient vivants. Soyez rassurés, orphelins, veuves et vieux parents de nos héros.

La France, elle, n'oubliera pas. Il faut que dorment en paix ceux qui, suivant les nobles paroles du grand poète : « sont rentrés vivants dans l'immortalité ». Pour cela, il nous suffit de nous rappeler les leçons d'énergie qu'ils ont prodiguées. Il ne faut pas laisser à la dérive l'effort dont ils ont donné l'exemple.

C'est à chaque instant de la vie, et non pas seulement aux heures de crise guerrière, qu'une Nation est tenue de sauvegarder ses possibilités d'avenir. On oublie parfois cette vérité après de longues années de paix, parce qu'il est dans la nature humaine de ne s'inquiéter que des périls imminents et visibles. Mais comment en méconnaître l'évidence en face de ce monument qui évoque à la fois la gloire et l'écrasement d'une génération humaine.

Que faire pour combler les vides que cette affreuse guerre a laissés après elle ? Que faire pour que, malgré ses blessures saignantes, la France anémiée puisse se reconstituer et vivre ? Travaillons. C'est par un labeur acharné que nous referons une France robuste et prospère ; que nous la relèverons de ses ruines et que nous atténuerons ses innombrables misères.

Appelons cette jeunesse nouvelle, qui est notre espoir de demain, à plus de savoir technique, à plus d'activité. La victoire est un levier puissant qui nous permettra de soulever le monde, à condition que nous le saisissons tous d'un élan unanime, en nous soumettant joyeusement aux disciplines que nous a léguées la guerre. Ils en ont accepté de plus rudes, nos héros ; serions-nous incapables de faire en mémoire de leur sacrifice total le sacrifice facile de nos caprices individuels, de nos fantaisies et de notre intérêt personnel ?

La victoire est venue, radieuse. Elle a fait à la France régénérée une auréole triomphante. Nulle victoire sans doute ne remplace jamais ce qu'a détruit la guerre, nulle victoire ne ressuscite ceux qui malheureusement sont tombés pour l'obtenir et dont le tragique destin est d'avoir tout donné pour elle, sans escompter la joie de contempler son épanouissement.

Mais la victoire n'est-elle pas la plus magnifique couronne dont nous puissions les honorer ?

La Promenade, vers 1920 (Éd. L.N., Béziers)



Photo Didier Babaud

Par elle, la France est replacée à son véritable rang, par elle notre pays redevient un des arbitres du monde, par elle notre idéalisme s'affirme à nouveau dans les relations internationales ; par elle surtout, disparaît de l'horizon le cauchemar du règne de l'impérialisme militariste avec tout ce qu'il comportait de violences et d'iniquités.

Par elle, et grâce à vos sacrifices, oh !, glorieux morts, les peuples peuvent enfin espérer voir se réaliser le grand rêve pour lequel des millions d'hommes se sont levés : celui de la fraternité universelle.

Et demain, quand les événements de la Grande Guerre seront entrés dans l'histoire, nous nous tournerons vers cette image par laquelle le statuaire Magrou a saisi avec tant de bonheur et exprime avec une si rare délicatesse la pensée même de la patrie. Il semble que, dans sa sobriété, elle s'inspire du secret désir, tant de fois recueilli chez nos grands soldats, de ne vouloir être célébrés qu'avec simplicité.

Elle symbolise la France. La France meurtrie, mutilée, mais toujours noble et fière. La France, pacifique, qui lâchement attaquée après avoir repoussé de son sol l'agresseur et sacrifié le meilleur de ses enfants pour la défense de la liberté, attend avec calme et sérénité le respect de ses droits et les justes réparations qui lui sont dues.

Elle dit l'héroïsme obscur, les souffrances stoïquement supportés, la longue attente de la mort. Elle dit le culte de tout son peuple pour ceux qui ont triomphalement sauvé son indépendance, permis le rayonnement toujours plus grand dans le monde de son génie. Elle signifie aussi que cette épée, en dépit de propos impies et insensés, sont de celles qui ne servent qu'à la défense d'une juste cause dont vainement des mensonges impudents ont voulu faire une arme de provocation.

Elle dit enfin, et nous devons le proclamer bien haut pour que le monde l'entende, que la France qui a subi la guerre a trop souffert pour ne pas la haïr et que fidèle à son passé, elle tend par-dessus les frontières une main fraternelle à tous les peuples qu'elle appelle au labeur fécond dans la paix.

Mais malgré tout, nous n'acquitterons pas la dette que nous avons contractée envers nos morts. Il faut le proclamer bien haut pour que toutes les générations l'entendent. C'est justement le sens du monument devant lequel nous sommes rassemblés.

Pourquoi ici de préférence. S'il m'était permis d'interpréter la pensée de ceux qui en ont décidé, je dirais qu'ils ont voulu que pour eux le poète n'ait pas à pousser ce cri lugubre : « Rien ne sait plus vos noms, pas même une humble pierre. » Car les générations qui passent ici les répéteront tour à tour, avec une piété sans cesse renouvelée. »

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 185 PUB 6, 1905-1919.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 214/1, 1919-1922.

L'Éclair, 27, 28 et 29 juillet 1922.

Monument aux morts du cimetière (photos Didier Rabaud)



Photo Didier Rabaud

PUIMISSON : LA COLONNE DE BEUCAIRE

Dès le 8 juin 1917, le maire François Martin soumet à son conseil le projet de construction, dans le cimetière, d'un monument « à la mémoire des soldats morts pour la Patrie ». Il se compose d'une colonne quadrangulaire supportée par un socle hexagonal reposant sur une marche en pierre de taille de Beaucaire dite Fontvieille. Le montant des travaux s'élève à 2 350 francs, déjà en grande partie couvert par le produit d'une souscription publique (1 562 francs). Mais le prix des matériaux ne cesse de croître au cours de la guerre et l'exécution du projet prend du retard. Le 12 mars 1919, « se faisant l'écho de l'opinion de toute la population », le maire propose la formation d'un Comité chargé de recueillir de nouveaux fonds. Il sera composé de 11 membres : des propriétaires, le curé, l'instituteur et les 2 institutrices du village.

Le 20 novembre 1922, la commune traite avec Augustin Boularan, entrepreneur de Béziers, la fourniture de trois plaques de marbre blanc portant l'inscription « Aux morts de la Grande Guerre, la commune de Puimisson à ses enfants » et les noms des 34 héros du village, en lettres gravées dorées à la feuille (1 550 francs) et d'un caveau dans le cimetière pour les corps de soldats rapatriés (2 000 francs).

Dans l'église, un triptyque en marbre porte gravés le nom de 31 soldats dont ceux des quatre poilus du village portés « disparus ». Dans la mairie, enfin, une plaque rend hommage aux deux conseillers municipaux morts au champ d'honneur : le premier disparu à la Main de Massiges, le second décédé à l'hôpital complémentaire de Saint-Raphaël, dans le Var, 4 mois avant l'armistice.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 32 PUB 16, 1908-1925.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 223/1, 1917-1923.

Archives départementales de l'Hérault, Cimetière, 2 O 223/7, 1922.



Photos Didier Rabaud

Photo Didier Rabaud

PUISSALICON : LE PORTIQUE DE PAUL HARANT

Dans le cimetière de Puissalicon, un imposant portique en pierre de taille rend hommage aux 28 enfants du village morts au champ d'Honneur, dont plusieurs reposent dans la crypte sous le monument.

Le 21 mai 1919, le maire de Puissalicon expose à son conseil que « suivant l'exemple de toutes les communes de France, un comité s'est formé dans le village en vue de recueillir des fonds pour élever un monument à la mémoire des soldats de la commune Morts pour la France » et propose de voter une somme de 2000 francs comme part contributive de la commune, avec la réserve de prélever sur cette somme les fonds nécessaires à la pose d'une plaque commémorative dans la salle de la mairie. Par ailleurs, en août 1914, des familles généreuses avaient fait don à la commune d'une certaine somme « pour permettre aux familles nécessiteuses dont le soutien avait été appelé sous les drapeaux de subvenir à leur entretien jusqu'au moment où l'allocation militaire leur serait allouée ». Le reliquat de 1051 francs sera affecté au projet de construction du monument aux Morts.

Le 5 mars 1922, le maire soumet à l'approbation du conseil le projet que le comité d'initiative a commandé à l'architecte biterrois Paul Harant. En pierre de taille des Estaillasses, le monument « consiste essentiellement en un portique ayant le caractère d'une entrée guerrière formé par un entablement classique supporté par des piliers et deux colonnes doriques. Des boucliers et des crossettes sculptés accompagnent l'inscription Pro Patria. Une crypte demi-circulaire pour recevoir 6 cercueils fait partie de l'ensemble. Les noms des défunts prendront place en lettres sculptées rehaussées d'or sur le pilier et bien à la portée de la vue ». À Puissalicon, avec le monument aux Morts, la salle du peuple, les écoles et la maison Boujol, tout comme à Caux (monument aux Morts), Béziers (théâtre des Variétés, ancienne poste) ou Abeilhan (groupe scolaire), Paul Harant aura bien mérité son surnom d'« homme aux colonnes ».

Estimé à 17 000 francs, le monument aux Morts sera érigé par le sculpteur biterrois Ernest Valat (traité de gré à gré du 27 juin 1922) dans la partie agrandie du cimetière, sur l'emplacement affecté à perpétuité pour recevoir les corps des soldats rapatriés au village. Le produit de la souscription publique (12 149 francs) couvrira l'essentiel des dépenses.

S'il a souhaité commémorer solennellement ses enfants morts pour la patrie, le village désire aussi fêter la victoire « que la vaillance et le courage de nos armées nous a donnée ». Le 19 août 1922, le conseil commande à la maison Gaudier-Rembaux, à Aulnoye, dans le Nord, un projet de monument à ériger au milieu de la promenade publique. Il en coûtera 9 000 francs pour l'édifice (un socle en granit beige ciselé et une statue en marbre blanc de 2 m de haut) et 3000 francs pour la maçonnerie des fondations confiée à l'entrepreneur Albert Calvet, plâtrier à Puissalicon.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 33 PUB 33, 1910-1931.

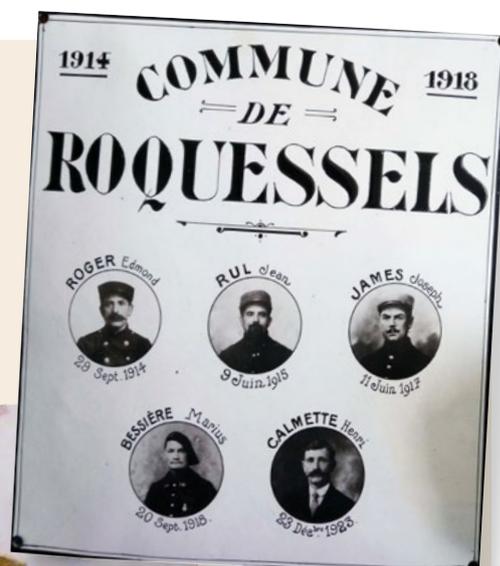
Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 224/1, 1919-1925.



ROQUESSELS : LES PLAQUES DU SOUVENIR

À Roquesseles, le souvenir des 5 enfants du village morts pour la France reste à jamais gravé sur une plaque en marbre noir dans la cour de la mairie, une plaque en tôle émaillée dans la salle du conseil et une plaque de marbre blanc dans l'église paroissiale.

Photos Guilhem Beugnon



ROUJAN : LE POILU DE VILLENEUVE

Devant l'église paroissiale Saint-Laurent de Roujan, un poilu grandeur nature monte la garde d'honneur.

Le 23 février 1919, un groupe de 20 notables de la commune (maire, curé, conseillers municipaux, juge de paix, présidents ou représentants de diverses sociétés de la localité, instituteurs publics ou privés) sont réunis pour former un comité chargé de l'érection du monument aux Morts. Le maire Paul Augé en sera le président ; le curé Martin, le vice-président, Etienne Planchant, instituteur en retraite, le secrétaire ; Albert Jourdan, greffier du juge de paix, le trésorier. Dès le 13 mars, une commission de 13 membres, maire et curé en tête, se chargent de recueillir les dons de la population. Au 21 septembre 1922, les souscriptions (27 015 francs) et les intérêts reçus auront produit la somme de 28 785 francs.

Sollicité par le comité, l'architecte biterrois Adrien Avon soumet son projet le 30 juin 1922. Il se compose d'un socle et d'une figure symbolique. Sur le socle en marbre noir de Laurens, exécuté par Armand Anglade, seront gravés sur le devant « Aux morts glorieux – 1914-1918 », sur les côtés et derrière, le nom des 61 soldats de la commune qui « ont donné leur vie pour sauver la France ». Réalisée en marbre de Carrare dans l'atelier parisien du sculpteur Jacques Villeneuve, la statue, haute de 2 mètres, représentera « un poilu montant la garde d'honneur ».

Le 31 juillet 1922, le comité, n'étant pas reconnu comme Œuvre de Guerre, demande au conseil municipal de prendre la direction des travaux d'érection du monument aux Morts. Dans sa séance du 11 août, le conseil approuve le devis estimatif dont le montant total s'élève à la somme de 33 500 francs et les traités de gré à gré avec le statuaire (20 000 francs) et l'entrepreneur (10 000 francs). Le 12 juillet 1923, le conseil approuve un traité de travaux supplémentaires souscrit par Gaston Jouve, entrepreneur au Pouget (10 000 francs). La statue de Villeneuve arrive dans le courant du mois de décembre 1923.

À l'occasion de l'inauguration du monument, le 11 novembre 1924, il sera payé 523 francs à Fernand Pagès pour la fourniture de 65 drapeaux, 11 m de lambrequin tricolore et autres accessoires. Il en coûtera aussi à la commune 340 francs pour 17 bouteilles de champagne Mercier dégustées durant le vin d'honneur offert aux personnalités officielles et au Comité du monument à l'issue de la cérémonie.

Trois plaques en marbre noir gravées des noms des poilus recouvrent aujourd'hui les inscriptions d'origine auxquelles fait écho une plaque en marbre blanc scellée dans le chœur de l'église.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Délibérations communales, 159 PUB 11, 1910-1925.

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 237/1, 1922-1924.

Archives départementales de l'Hérault, Cimetière, 2 O 237/13, 1918.

Photos Guilhem Beugnon



SAINT-GENIÈS-DE-FONTEDIT : LA FEMME VOILÉE DE MAGROU

Sur une stèle adossée contre un mur du cimetière se détache une femme voilée, enveloppée d'un lourd manteau. À ses pieds, les croix de quatre tombes de soldats morts pour la patrie.

Le 26 janvier 1919, un comité de 10 membres composé de propriétaires et d'instituteurs et institutrices du village se forme à l'effet de recueillir des souscriptions publiques pour l'érection du monument aux Morts. Le 26 juin, Ulysse Gache, son président, remet à la commune la somme de 6 615 francs. Le 12 novembre, l'architecte biterrois Adrien Avon remet son projet au conseil municipal : un socle avec stèle en pierre de Chauvigny, de 1,80 m de hauteur, représentant en haut-relief « la France victorieuse portant ses hommages aux soldats morts pour elle », avec dédicace et inscription des noms des 32 « morts glorieux ». Oeuvre du sculpteur Jean Magrou, la stèle coûtera 17 126 francs, transport compris. Pierre Plagnes s'engage à fournir un socle « en pierre de taille dure provenant des carrières de Faugères ou Laurens, taillée à la boucharde fine, les arêtes polies, sans épaufrures, posée sur lamelles de plomb et coulée s'il y a lieu au ciment. En un mot, travail irréprochable ».

La réception provisoire aura lieu le 14 décembre 1923, la définitive deux ans plus tard. Rondement menée, l'opération aura bénéficié d'une subvention de l'État de 1 155 francs.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 158/1, 1919-1938.



Dessin du monument aux Morts dressé par l'architecte Adrien Avon le 12 novembre 1919 (Archives départementales de l'Hérault, 2 O 258/1/1)





SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ : LA FRANCE VICTORIEUSE DE DUSSOL

Œuvre du marbrier biterrois Raoul Dussol, le monument aux Morts de Saint-Nazaire-de-Ladarez se dresse près de l'église, en bordure de la D136. Sur un socle en marbre rouge d'extraction locale, et adossée à un obélisque de même nature, trône une France victorieuse. Hiératique, couronnée de laurier, elle tient d'une main une couronne et de l'autre une palme. Sur le socle sont gravés les noms des 18 enfants de la commune tombés pour la patrie. Le socle a été financé par des souscriptions publiques, nous dit Alain Madalle, tandis que la statue a été offerte par la famille Pastre-Lognos, très liée au sculpteur Dussol.

Dans l'église, un bas-relief du sculpteur toulousain Henri Giscard (1895-1985) figure un soldat mourant couronné par un ange devant un Christ en croix. Le motif se retrouve dans de nombreux monuments commémoratifs sortis du même atelier (à Alzen, dans l'Ariège, Souilhe, dans l'Aude, Laguiole, dans l'Aveyron, Beauregard dans le Lot, Magrin, dans le Tarn...). Sous la sculpture, une plaque de marbre noir porte le nom de 17 soldats.

Sources

Alain Madalle, *Saint-Nazaire-de-Ladarez des origines à 1940*, Association Histoire et Patrimoine, 2007.



Photos Didier Rabaud



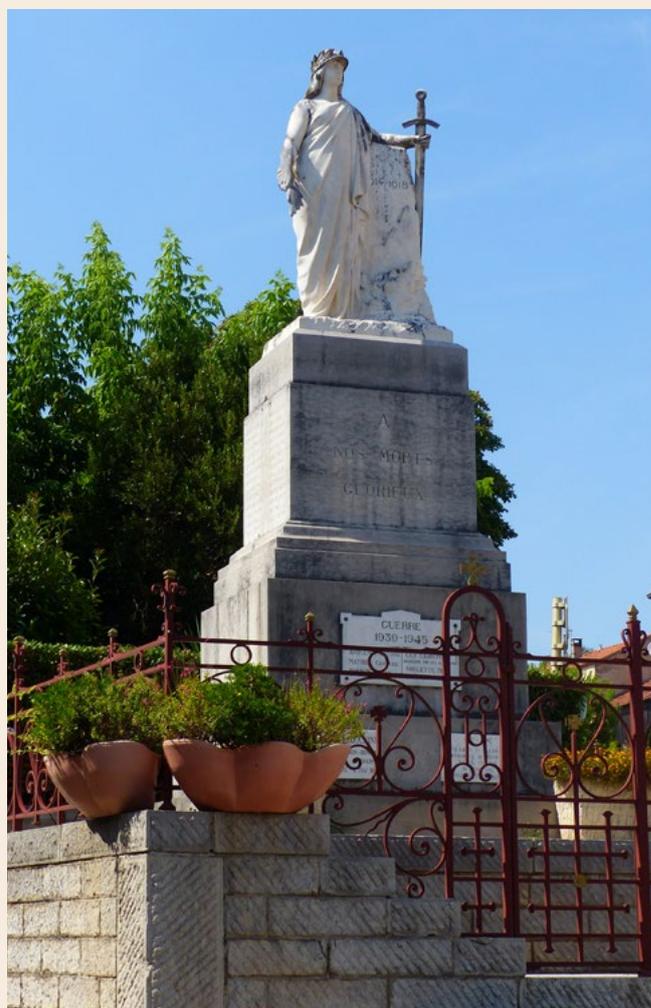
THÉZAN-LES-BÉZIERS : LA FRANCE VEILLANT SES MORTS

Sur la place du Monument aux Morts, à l'angle de la route de Murviel et de la D33, une France victorieuse garde ses enfants morts pour la Patrie, le glaive d'une main, une palme de l'autre.

Dès le mois de décembre 1918, le conseil municipal prend la décision d'élever un monument aux soldats morts pour la patrie : « Si, au lendemain de la victoire, la France va jouir des bienfaits de la paix, il est du devoir de tous d'honorer la mémoire de ceux qui l'ont acquise au prix de leur sang », écrit le maire Pierre Delcellier dans un avis à la population. Les habitants de la commune sont invités à souscrire largement pour cette œuvre de reconnaissance. « Le maire s'adresse à tous, ouvriers, rentiers, commerçants et récoltants, à ces derniers il se permet même de demander de vouloir bien prendre pour minimum de leur offrande la base de 0 fr. 10 par hectolitre de vin récolté en 1918. » Le 25 janvier suivant, un comité de cinq membres est nommé, chargé de recueillir les dons de la population.

Le 7 décembre 1919, avant de procéder à l'installation de la nouvelle municipalité, le maire sortant rend hommage un long et vibrant « aux enfants de Thézan morts pour la patrie, et à tous ceux qui sont revenus après avoir rempli dignement leur mission pendant la Grande Guerre. En France, les générations futures rediront avec orgueil les noms de Joffre, Foch, Castelnau, Galliéni, Clémenceau, etc. mais il ne sera pas possible à nos historiens de faire connaître les noms des braves poilus, sans le courage desquels, le génie et la tactique de nos généraux, ainsi que les efforts de l'organisateur de la Victoire auraient été vains. Tous ces héros obscurs qui défendirent l'Yser et Verdun, qui combattirent glorieusement à la Marne, à Soissons, en l'Aisne, en Champagne, dans les Vosges, dans les Flandres, méritent à tout jamais la reconnaissance du peuple français. Pour les enfants de Thézan, à nous qui avons eu la pénible mission d'apporter la nouvelle de leur mort aux familles, il revient l'honneur de perpétuer leur souvenir dans notre commune. Nous ne devons pas non plus passer sous silence le nom des blessés, ni celui des titulaires de la médaille militaire, de ceux cités à l'ordre du jour, le nom de ceux qui ont fait partie des unités combattantes et enfin des mobilisés. « Pour nos Mort, le conseil, dès qu'il fut informé que notre commune avait payé son tribut à la guerre, et que deux de ses enfants étaient tombés au champ d'honneur, décida dans sa séance du 24 décembre 1914 (nous fûmes la première commune de France à prendre cette décision) d'élever un monument en l'honneur des soldats morts [...] Envers ces fils de Thézan, martyrs obscurs de la grande Patrie, nous aurons un devoir à remplir: rendre leurs noms immortels dans notre commune, premièrement en les inscrivant en lettres d'or sur le piédestal élevé en leur honneur, deuxièmement en donnant leurs noms aux rues de notre village. » Le maire mentionne ensuite chacun des enfants de la commune morts au champ d'Honneur, lisant les citations à l'ordre du régiment, de la brigade, de la division et de l'armée, pour Joseph Taillade « volontaire pour toutes les missions périlleuses, et d'une énergie indomptable ». Le maire rend ensuite hommage aux unités combattantes et à tous ceux qui ont connu la vie des tranchées: « Pendant des mois, des années, ils ont vécu et combattu jour et nuit dans l'eau, dans la boue, dans l'ordure, dans la vermine, dans l'atmosphère viciées des tranchées, ayant la mort sur leur tête, sous leurs pieds et en face d'eux. » Il souligne enfin le soutien des femmes en quête de vêtements et d'argent pour les soldats. « C'est à elles que revient le devoir, avant l'âge où l'enfant sera confié au maître d'école, de faire germer dans ces jeunes cœurs la crainte de l'envahisseur et par-dessus tout l'amour de la patrie. »

Aussitôt la fin du conflit, on s'est adressé à l'architecte Adrien Avon qui remettra son projet le 6 octobre 1919: un socle en pierre dure portant le nom des victimes du village et une figure allégorique représentant la France victorieuse qui garde ses enfants, adossée à une stèle portant la dédicace. Jean Magrou s'engage à réaliser son travail dans un délai de dix mois après approbation du traité, « sous réserve de prolongation en raison des difficultés de se procurer les matières premières à l'heure présente ». Nos soldats « auront un monument digne de leur mort : le nom du statuaire Jean Magrou suffira pour nous convaincre que la statue représentant la France veillant ses morts sera une œuvre d'art », lit-on dans une délibération municipale du 18 octobre. Si la population « réclame la réalisation immédiate du projet », la statue ne sera livrée qu'à l'été 1922. L'entrepreneur thézanaï Sylvain Barthez est chargé de la mise en place de la terrasse et du socle supportant la statue, Daniel Ramonet de la grille.



Les familles des victimes auraient souhaité que le monument soit placé dans le cimetière ou sur la place de l'église, mais c'est à la Font-Nouvelle, place Émile Pastre, aujourd'hui place du Monument aux Morts, que la stèle de Magrou sera érigée. Sur cette place publique, « où les enfants qui viendront jouer autour de ce symbole de nos morts puissent y lire les noms de tous ces héros tombés pour la défense du droit et de la liberté qui ont versé leur sang pour leur conserver leur sol natal. Ce sera pour eux un titre de famille qui aura plus de valeur que beaucoup de titres de noblesse », avait justifié Pierre Delcellier. Le 13 juillet 1920, la commune a pour cela acheté à Jean Chaussouy un terrain de 25 m². Les travaux seront réceptionnés en octobre 1923.

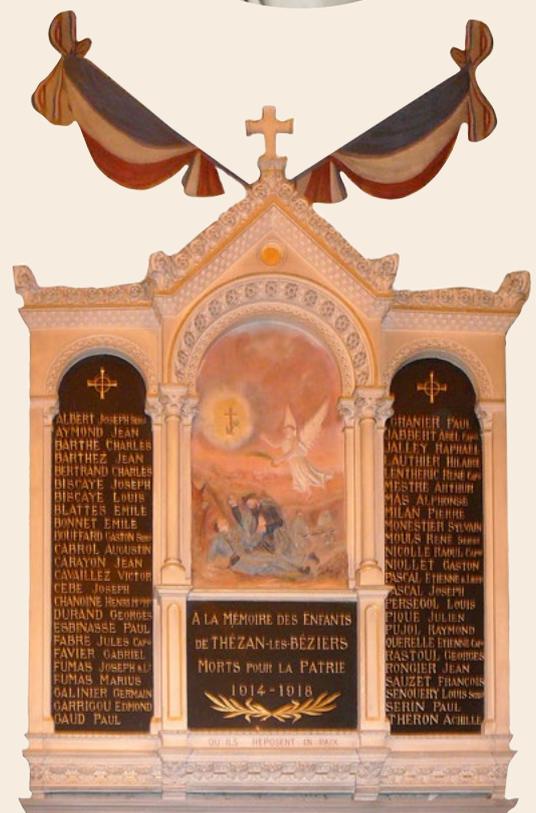
Si le devis initial s'élève à la somme de 39 000 francs, les grèves, l'augmentation des salaires et des transports survenus entre la date du projet et celle de l'approbation préfectorale porteront la réalisation à 48 876 francs. Les 14 000 francs recueillis auprès de la population et les 16 675 francs d'économies sur l'ensemble des budgets des années de guerre devront être complétés par un emprunt. En octobre 1919, on essaye de traiter avec le Crédit Foncier de France, puis, en juillet 1920, avec la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse. Finalement, en janvier 1922, le préfet autorise la commune à contracter un emprunt auprès d'un particulier, propriétaire à Sérignan, « à un taux d'intérêt n'excédant pas 7,95 % et remboursable en 15 ans ». Le 3 mai 1924, alors qu'on lui doit encore la somme de 2008 francs, Adrien Avon s'adresse au préfet: « Le percepteur me dit qu'il n'a pas de fonds pour me solder, n'empêche qu'il me presse et me menace même de me faire des frais si je ne lui paye pas les contributions. Que dois-je faire en pareil cas ? » Si la commune n'a pas encore réglé son architecte, c'est qu'elle n'a toujours pas reçu la subvention de 3 156 francs de l'État.

Dans l'église, un triptyque « à la mémoire des enfants de Thézan-les-Béziers morts pour la Patrie », semblable à celui de Gabian, présente le même prêtre donnant l'extrême onction à un soldat agonisant. Dans le cimetière, une chapelle offerte par la famille Cabanes est dédiée aux soldats tués. Plusieurs d'entre eux y sont inhumés. Les rues du village, l'exemple est rare, portent le nom de victimes de la guerre.

Sources

Archives départementales de l'Hérault, Monument aux Morts, 2 O 310/1, 1919-1924.
90^e anniversaire. Guerre 1914-1918 : pour ne pas oublier !, Thézan-lès-Béziers, octobre 2004.

Détail de la statue de Magrou
Chapelle de la famille Cabanes
Triptyque de l'église
(photos Didier Rabaud)



VAILHAN : L'OBÉLISQUE À LA PALME

Dans le cimetière du village, simple obélisque orné d'une palme et d'une croix latine, le monument aux Morts de Vailhan porte le nom des 8 enfants du village morts pour la Patrie. Il a été financé par le produit de deux souscriptions publiques (2 450 francs) et une subvention municipale de 600 francs votée au budget de 1919 et reportée au budget additionnel de 1920.

Le nom des victimes figure aussi, dans la salle du conseil, sur un tableau offert par l'Union des grandes associations françaises contre la propagande ennemie.

